

2024-2025

Rapport annuel de gestion



Société du Centre des congrès
de Québec





2024-2025 EN BREF

→ Effectif	
Nombre d'employé(e)s	69
→ Activités	
Nombre d'événements	209
Participants en présentiel	254 000
Nuitées générées	283 254
Impact économique total	193 921 882 \$
→ Revenus autonomes par catégorie	
Congrès	6 293 980 \$
Salons	1 322 184 \$
Réunions	1 988 567 \$
Spectacles/banquets	1 023 324 \$
Autres	768 899 \$
Intérêts	224 169 \$
Revenus autonomes totaux	11 621 123 \$
→ Résultats des activités	
Revenus autonomes	11 621 123 \$
Frais d'événements	4 038 013 \$
Frais d'exploitation	13 983 861 \$
Taxes	4 921 657 \$
Frais financiers	1 335 403 \$
→ Situation financière	
Actifs financiers	46 234 410 \$
Actifs non financiers	86 681 029 \$
Remboursement de la dette à long terme	3 039 270 \$
→ Subvention du gouvernement du Québec	
Fonctionnement	4 089 743 \$
Taxes	4 921 657 \$
Investissement en immobilisations et entretien majeur et leurs financements	9 944 248 \$
Subvention totale	18 955 648 \$
→ Dépenses	
Dépenses annuelles totales	36 007 900 \$

Avis aux lecteurs

Point de langue et précisions

Les termes « Impact économique » et « Retombées économiques » utilisés dans le présent rapport annuel sont des appellations équivalentes. Elles se réfèrent aux impacts de l'argent neuf engendrés par les dépenses touristiques des participants aux activités du Centre des congrès de Québec.

L'activité économique vise les dépenses des participants aux activités du Centre des congrès de Québec non admissibles aux calculs des impacts économiques parce qu'effectuées par des locaux. La somme des impacts économiques et des activités engendrées par les locaux représente l'activité économique globale liée au Centre des congrès de Québec.

→ **Table des matières**

Lettre à la ministre	6
Lettre à la présidente de l'Assemblée nationale	7
Déclaration de la direction de la Société	8
Mot du président du conseil	9
Mot de la présidente-directrice générale	10
Faits saillants de l'année 2024-2025	11
Gouvernance	12
Conseil d'administration	20
Comité de direction	26
Plan stratégique 2023-2025	33
Ressources humaines	35
Impact économique	41
Performance globale : résultats de l'année	45
En synergie avec le milieu	48
Ventes, mise en marché et communications	52
Expérience client	56
Gestion immobilière	57
Développement durable	60
Exercice financier en bref	63
États financiers	64
États financiers 2024-2025	67
Code d'éthique du personnel	86
Code d'éthique et de déontologie des administrateurs	91

→ Lettre à la ministre

Madame Amélie Dionne
Ministre du Tourisme

Madame la Ministre,

Je vous présente le *Rapport annuel de gestion 2024-2025* de la Société du Centre des congrès de Québec.

Celui-ci présente les résultats de l'exercice financier clos le 31 mars 2025, la mission, la vision, les valeurs et les objectifs de la Société. Vous y trouverez également les faits saillants et les résultats l'année 2024-2025. Je tiens à vous assurer que les exigences du gouvernement en matière de reddition de comptes sont respectées.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, mes plus cordiales salutations.

Le président du conseil d'administration,



Alain Aubut

→ Lettre à la présidente de l'Assemblée nationale

Madame Nathalie Roy

Présidente de l'Assemblée nationale du Québec
Présidente de la Commission de l'Assemblée nationale
Présidente de la Sous-commission de la réforme parlementaire
Députée de Montarville

Madame la Présidente,

J'ai le plaisir de déposer le *Rapport annuel de gestion 2024-2025* de la Société du Centre des congrès de Québec.

Il s'agit d'un bilan des activités de la Société. Celui-ci résume ses réalisations, ses objectifs, ses résultats ainsi que les faits saillants pour l'exercice.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, mes salutations distinguées.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Amélie Dionne', with a long horizontal flourish extending to the right.

Amélie Dionne
Ministre du Tourisme

→ Déclaration de la direction de la Société

Les résultats et l'information contenus dans le présent rapport annuel de gestion ainsi que les contrôles afférents sont sous ma responsabilité.

Le *Rapport annuel de gestion 2024-2025* de la Société du Centre des congrès de Québec présente :

- La mission, les mandats, les valeurs et les orientations stratégiques de la Société;
- Les objectifs, les indicateurs de performance et les résultats en lien avec le contexte économique;
- Des données fidèles et fiables à tous égards importants.

La responsabilité de l'exactitude, de l'exhaustivité, de la fiabilité et de la divulgation des informations contenues dans ce rapport incombe à la direction de la Société du Centre des congrès de Québec. Notre responsabilité consiste à évaluer le caractère plausible et la cohérence de l'information, en nous basant sur le travail réalisé au cours de notre examen.

Je déclare donc que les données contenues dans le présent rapport annuel de gestion ainsi que les contrôles afférents à ces données sont fiables et correspondent à la situation, telle qu'elle se présentait le 31 mars 2025.

La présidente-directrice générale,

A handwritten signature in blue ink that reads "Caroline Lepage".

Caroline Lepage

→ Mot du président du conseil

L'année 2024-2025 a été marquée par l'arrivée d'une nouvelle présidente-directrice générale à la tête du Centre des congrès de Québec. Les excellents résultats et la mobilisation remarquable de l'ensemble des équipes sont les éléments phares de cette année financière. Les chiffres présentés dans ce rapport annuel parlent d'eux-mêmes et le taux de satisfaction globale de la clientèle s'élève à 94,1 %, ce qui témoigne du rôle stratégique que joue le Centre dans le développement du tourisme d'affaires et dans le dynamisme économique de la région de Québec.

Au-delà des performances, cette année a été l'occasion pour la Société de renforcer sa vision à long terme. Grâce à l'implication du personnel, des gestionnaires et des membres du conseil d'administration, l'élaboration d'une toute nouvelle planification stratégique 2025-2028 s'est avérée un processus des plus enrichissants! Ces nouvelles orientations permettront de réaffirmer les priorités de l'organisation et guideront les différentes actions dans un contexte où l'industrie des événements continue d'évoluer rapidement.

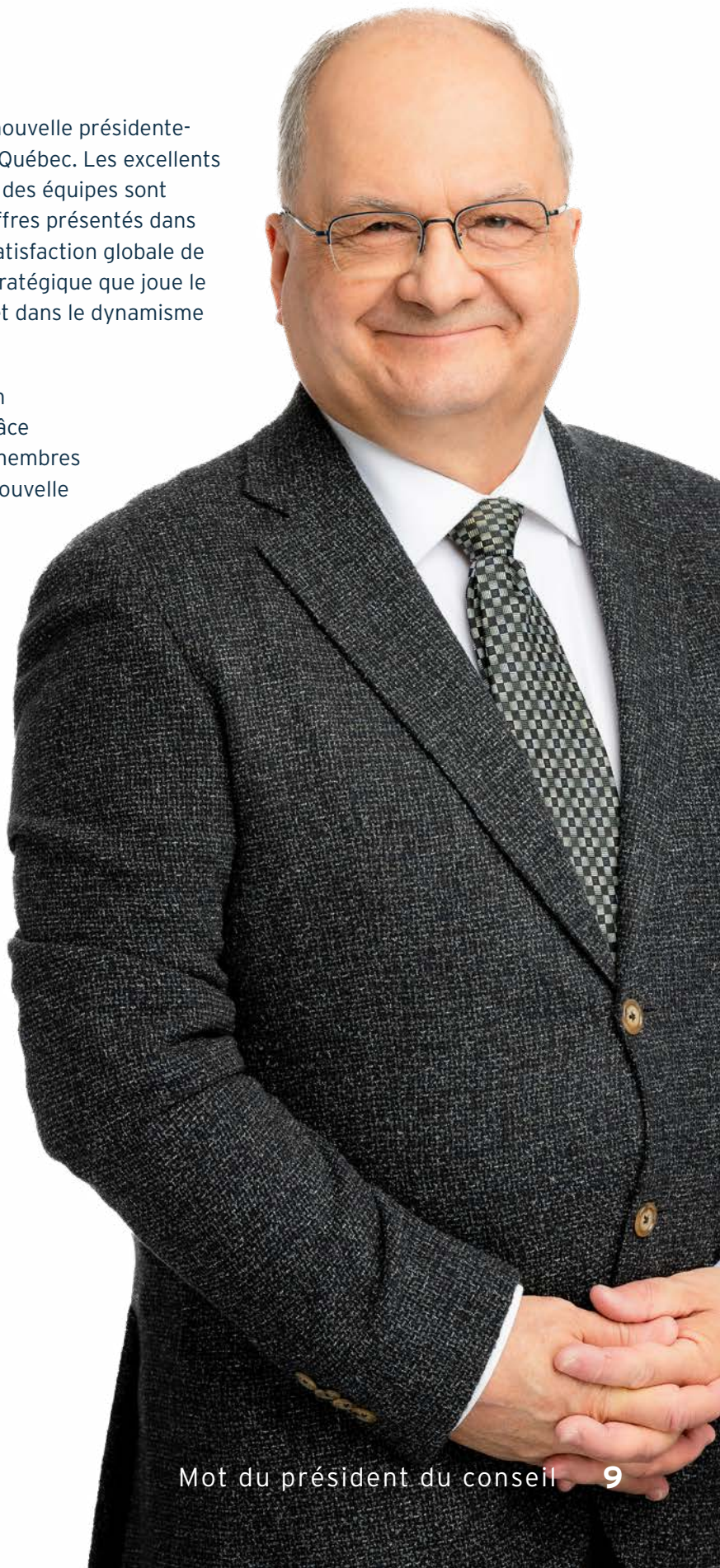
Au nom du conseil d'administration, je tiens à souligner le leadership de Mme Caroline Lepage, qui, dès sa première année à titre de présidente-directrice générale, a su mobiliser les équipes et consolider les liens avec les différents partenaires de la Société. Je remercie également chacun des membres du personnel, nos partenaires sous-traitants ainsi que le comité de direction, pour leur engagement et leur expertise.

Enfin, je prends le temps également de souligner l'implication des membres du conseil d'administration et leurs idées qui ont contribué à façonner les succès au Centre des congrès de Québec en 2024-2025. Leur rigueur et leur volonté d'exercer une saine gouvernance constituent un pilier essentiel de la solidité et de la bonne gestion de la Société.

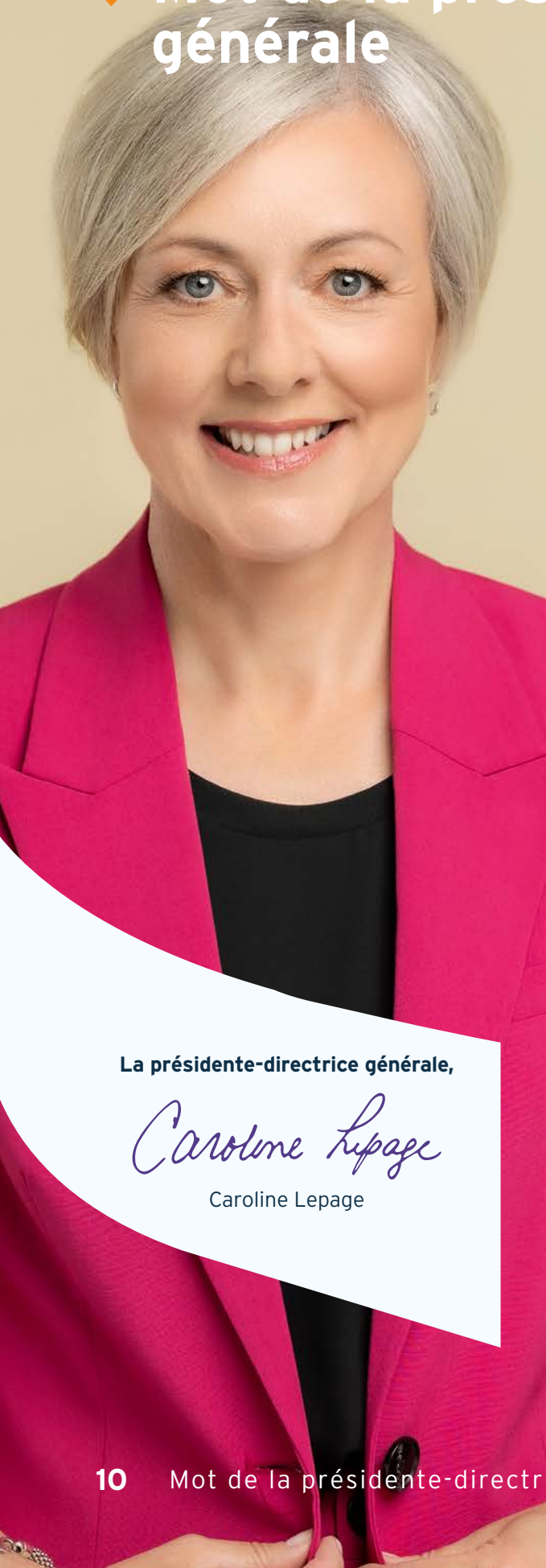
Le président du conseil d'administration,



Alain Aubut



→ Mot de la présidente-directrice générale



La présidente-directrice générale,

Caroline Lepage

Caroline Lepage

Après une première année à titre de présidente-directrice générale de la Société du Centre des congrès de Québec, c'est avec une grande fierté que je présente le bilan de 2024-2025 à travers ce rapport annuel de gestion. Une année marquée par des résultats remarquables et une mobilisation exemplaire.

Grâce au talent et à l'engagement de nos équipes, nous avons accueilli plus de 254 000 visiteurs dans le cadre de 209 événements, générant ainsi des retombées économiques annuelles de plus de 193 M\$ pour la région de Québec.

Cette performance repose sur la capacité de nos équipes à anticiper les besoins de la clientèle, à offrir des services de grande qualité et à tirer pleinement parti des occasions qui se présentent. Un tel succès démontre une fois de plus notre rôle de moteur économique pour la destination.

Tout au long de l'année 2024-2025, portée par son équipe dévouée et compétente, la Société a mené plusieurs projets structurants, dont l'élaboration du plan stratégique 2025-2028, qui place le développement durable, l'innovation et le rayonnement international au cœur de nos priorités.

Parallèlement, en tant que nouvelle présidente-directrice générale, j'ai veillé à être présente et à favoriser les occasions de collaboration avec les membres du personnel, les partenaires sous-traitants, le conseil d'administration et les partenaires clés du Centre des congrès, comme Québec Destination affaires et le Cercle des ambassadeurs de Québec. Ces échanges ont renforcé notre cohésion et notre vision commune : positionner Québec comme destination incontournable pour les grands rassemblements d'affaires à l'échelle mondiale.

Je tiens à remercier chaleureusement tous les membres de notre équipe, nos partenaires et notre conseil d'administration pour votre engagement, votre créativité et votre passion. Les accomplissements de cette dernière année sont le fruit de votre travail collectif et de votre détermination à offrir un service tout sauf conventionnel. Je vous remercie également pour votre bienveillance et votre ouverture, qui ont grandement facilité mon arrivée au sein de la Société.

Alors que nous amorçons un nouveau cycle stratégique, je suis convaincue que nous continuerons à repousser les limites, à innover et à faire rayonner le Centre des congrès de Québec sur toutes les scènes.

→ Faits saillants de l'année 2024-2025

Nouveau leadership

Nomination d'une nouvelle présidente-directrice générale à la tête de la Société du Centre des congrès de Québec.

Événements d'envergure

Accueil d'événements à grand déploiement et porteurs pour la région, dont le Colloque international « Agriculture, biodiversité et sécurité alimentaire : des engagements aux actions », le Rendez-vous d'affaires de la Francophonie, North American Primary Care Research Annual Meeting, Joint CDDW™-CLM Conference 2025, The Mining Investment Event of the North, Maxi - DKO 2024 et Annual Conference of the IIAC.

Performance exceptionnelle

Année record en termes de retombées économiques générées pour la région et pour les différents paliers de gouvernement.

Nouvelles orientations

Élaboration du plan stratégique 2025-2028, résultant de sessions de travail et de consultation avec le personnel, le conseil d'administration et les partenaires sous-traitants afin d'implanter de nouveaux projets mobilisateurs tout en optimisant les processus, en réduisant les dépenses, en augmentant les revenus et en attirant des événements à fort impact.

Promotion de la destination

Performance confirmée pour Québec Destination affaires, après 10 ans d'existence, grâce à l'expertise de son équipe et à la valeur ajoutée générée dans la région.

Mise en place des premières démarches afin de bonifier le modèle de gouvernance en place pour les années à venir.

Solidarité et implication

Organisation d'une première collecte de sang au Centre des congrès, en collaboration avec Héma-Québec, mobilisant non seulement les membres du personnel, mais aussi les établissements avoisinants et la population du Vieux-Québec.

Technologies de l'information

Migration vers la téléphonie IP dans le Centre et rehaussement complet de la sécurité des infrastructures informatiques.

Ressources humaines

Renforcement de la culture d'entreprise interne par des initiatives favorisant la collaboration et le mieux-être : création d'un comité Bien-être, reconnaissance de la contribution du personnel en soulignant les « bons coups », actions visant à introduire le concept d'EDI (équité, diversité, inclusion).

→ Gouvernance

Composition du conseil d'administration au 31 mars 2025



**Alain
Aubut**

Président

Administrateur de sociétés et mentor pour entrepreneur

Après avoir créé plusieurs entreprises, M. Alain Aubut s'est concentré à soutenir et à accompagner les entrepreneurs. À titre de vice-président et de président-directeur général de deux grandes organisations vouées au développement économique du Québec, soit la Fondation de l'entrepreneurship et la Chambre de commerce et d'industrie de Québec, il a réalisé plusieurs actions pour stimuler la culture entrepreneuriale au Québec en mobilisant des entrepreneurs et des acteurs socioéconomiques.

Entrepreneur engagé, notamment au sein de l'industrie des technologies de l'information, M. Aubut a réalisé des mandats de consultation pour plusieurs dizaines d'entreprises canadiennes et étrangères, en Europe et en Afrique francophone, ainsi que pour des organismes tels que l'Agence canadienne de développement international (ACDI) et la Banque mondiale. Il a été et est toujours membre de plusieurs conseils d'administration et comités consultatifs. Enfin, il a été nommé *Personnalité de l'année 2011* par le Réseau Action TI, un hommage rendu aux personnes ayant marqué l'industrie des technologies au Québec, puis *Personne d'influence* par Québec Destination affaires, en 2016. En mai 2017, il a été reçu Chevalier de l'Ordre national du Mérite pour avoir favorisé les relations entre la France et le Québec.



**Annie
April**

Directrice régionale des opérations

Hôtel Classique

Repotel Aéroport, Henri IV et Lévis

Mme Annie April est directrice régionale des opérations au sein de l'Hôtel Classique de Sainte-Foy ainsi que des Hôtels Repotel Aéroport, Henri IV et Lévis. À ce titre, elle assure le bon fonctionnement de l'ensemble des différents départements en établissant les normes et procédures à suivre, elle contrôle les revenus et dépenses de l'établissement, organise les ressources humaines et matérielles et planifie la rentabilité et la pérennité. Mme April travaille dans le milieu hôtelier depuis plus de 35 ans. Elle a à cœur le développement du tourisme d'affaires dans la région et s'implique entre autres au sein du comité stratégique de Québec Destination affaires.



**Régnald
Bergeron**

Administrateur de sociétés Médecin et professeur retraité de l'Université Laval

M. Régnald Bergeron agit à titre d'administrateur de sociétés, il est médecin inactif du Collège -des médecins du Québec et professeur retraité de l'Université Laval. Il a agi à titre de vice-recteur aux affaires externes, internationales et à la santé de l'Université Laval (2017-2022). Diplômé en médecine de l'Université Laval et certifié *Fellow* du Collège des médecins de famille du Canada (CMFC), il a occupé la fonction de doyen de la Faculté de médecine de l'Université Laval (2010-2017) et de professeur titulaire au Département de médecine familiale et de médecine d'urgence.

M. Bergeron a occupé auparavant les postes de directeur de son département, de vice-doyen au développement stratégique, puis de vice-doyen à la pédagogie et au développement professionnel continu. Médecin de famille, il a pratiqué et enseigné à l'UMF Laval devenue GMF-U Quatre-Bourgeois. Il a contribué de manière importante au développement de plusieurs réseaux de collaboration à l'Université et dans le réseau de la santé et s'est impliqué activement au sein de plusieurs comités et conseils d'administration tout au long de sa carrière.



**Ian
Gailer**

Conseiller principal

Gailer & Co.

Gestionnaire culturel formé en radio et télévision au Cégep de Jonquière et diplômé en administration de l'Université du Québec à Chicoutimi, M. Ian Gailer s'implique de multiples manières auprès de la relève et de nombreux organismes culturels canadiens. À la direction du Festival de cinéma de la ville de Québec (FCVQ), il a favorisé sa croissance exponentielle tout comme lorsqu'il a agi à titre de directeur général du festival REGARD et en tant que président du Conseil des arts de Saguenay.

Enfin, M. Gailer a fait partie du Conseil national du cinéma et de la télévision (CNCT) de la SODEC entre 2015 et 2020 et siège maintenant aux conseils d'administration du Carnaval de Québec et de TV5. Il a récemment fondé son entreprise d'amélioration de la performance, Gailer & Co., en s'inspirant du mouvement du Growth Hacking et des nombreuses compétences de son réseau.



**Sophie
Gauthier**

Avocate-associée

Verdon Armanda Gauthier, avocats

Me Sophie Gauthier exerce en droit familial au cabinet Verdon, Armanda, Gauthier, avocats. Elle est reconnue pour faire avancer le droit de la famille par l'organisation de plusieurs activités de formation, de conférences et d'animations en plus de s'investir auprès de son ordre professionnel depuis le début de sa pratique en siégeant aux conseils d'administration du Jeune Barreau de Québec, du Barreau du Québec et comme administratrice au conseil général du Barreau du Québec.

On lui doit notamment la création du Programme d'assistance parentale pour les membres travailleurs autonomes (APTA) pour lequel elle s'est battue pendant plusieurs années. Elle est impliquée au sein du Partenariat de recherche Séparation parentale et recomposition familiale, de l'Université Laval et travaille depuis plusieurs années à mettre sur pied des programmes novateurs pour adapter le système judiciaire à la réalité des litiges familiaux sévères.



**Gilles
Hamel**

Consultant et administrateur de sociétés

M. Gilles Hamel est membre de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec. Depuis mars 2019, il agit comme consultant et administrateur de sociétés. Auparavant, il a été vice-président exécutif et chef des opérations financières de Fonds de placement immobilier Cominar pendant 6 années. Avant cela, M. Hamel a fait carrière chez PricewaterhouseCoopers à titre d'associé en certification pendant 33 années au cours desquelles il a assumé les fonctions d'associé responsable de la vérification de nombreuses sociétés publiques cotées en Bourse.



**Renée
Laflamme**

Vice-présidente exécutive, Assurance, Épargne et retraite individuelle

iA Groupe financier

Mme Renée Laflamme est vice-présidente exécutive, Assurance, Épargne et retraite individuelles chez iA Groupe financier. Elle assume la direction des activités de ce secteur à travers le pays.

Elle est responsable de la stratégie de croissance de l'assurance, épargne et retraite individuelles de même que de l'ensemble des activités soit la distribution, la tarification, le développement de produits, la mise en marché et l'administration. Elle assume aussi la direction des activités de PPI Management et fait partie du comité exécutif de la Société.



**Caroline
Lepage**

Présidente-directrice générale

Société du Centre des congrès de Québec

Mme Caroline Lepage est présidente-directrice générale de la Société du Centre des congrès de Québec depuis avril 2024. Auparavant, elle œuvrait à titre de directrice générale de la Fondation YWCA Québec.

Mme Lepage a travaillé dans le domaine du développement économique pendant plus de 12 ans avant de rejoindre le secteur privé, lors de son acquisition d'AGORA en 2008, une firme spécialisée dans l'organisation de congrès internationaux.

Engagée dans sa communauté, elle siège au conseil d'administration de Destination Québec cité.



**Anja
Okuka**

Vice-présidente du développement des affaires

Café Castelo inc.

Mme Anja Okuka occupe le poste de vice-présidente du développement des affaires et du marketing chez Café Castelo inc. Elle y assure la relève de l'entreprise familiale aux côtés de son frère. Elle est impliquée dans plusieurs organismes philanthropiques et dans la communauté d'affaires, souhaitant ainsi devenir un leader positif dans son entreprise et dans la société.

Depuis ses débuts en entrepreneuriat, Mme Okuka a été récompensée à de nombreuses reprises pour son parcours, notamment en remportant le grand prix de la *Jeune personnalité d'affaires de l'année 2018*, décerné par la Jeune Chambre de commerce de Québec et en ayant reçu une distinction de la Banque Nationale, aussi en 2018, comme *Coup de cœur*.



**Catherine
Privé**

Associée

Alia Conseil

Mme Catherine Privé est cofondatrice d'Alia Conseil et associée de cette firme qui œuvre dans le développement organisationnel et la formation depuis 30 ans. Femme engagée dans la communauté d'affaires et entrepreneuriale du Québec, elle est passionnée par le leadership et le développement des équipes. À travers ses fonctions, elle accompagne des dirigeants d'entreprise en les soutenant dans l'identification des stratégies leur permettant d'atteindre leurs objectifs d'affaires et de faire face à la complexité du management d'aujourd'hui. Mme Privé est psychosociologue, détentrice d'une maîtrise en administration publique de l'ENAP, spécialisée dans l'analyse et le développement des organisations. Elle siège actuellement à quatre conseils d'administration, soit ceux de la Société du Centre des congrès de Québec, de l'École d'Entrepreneurship de Beauce, d'Initiative Québec prêt d'honneur (IQPH) et de la Chambre de commerce et d'industrie de Québec.

En novembre 2020, elle a été lauréate du prix du Réseau des Femmes d'affaires du Québec dans la catégorie « Entrepreneure moyenne entreprise ». En 2025, elle a également obtenu la distinction *Fellow* de l'Ordre des conseillers en ressources humaines agréés du Canada.



**Éliane
Trudel**

Directrice associée

Groupe Perspective

Mme Éliane Trudel cumule 20 ans d'expérience en gestion des ressources humaines et œuvre comme gestionnaire chez Groupe Perspective depuis 2011. Elle est également actionnaire au sein de l'entreprise depuis 2015. Sa grande expérience lui permet de mettre à profit ses aptitudes en développement de stratégies afin de faire évoluer les individus et les organisations.

Mme Trudel a siégé au conseil d'administration de la Chambre de commerce et d'industrie du Grand Lévis de 2013 à 2024 et en a assuré la présidence durant 3 ans. Elle est également administratrice au sein du conseil de Ressources Entreprises depuis 2020 et de la Fondation Hôtel-Dieu de Lévis depuis 2024.

NOM ET TITRE	DÉBUT / FIN MANDAT	SECTEURS ET DOMAINES D'ACTIVITÉS		PARTICIPATION À D'AUTRES CONSEILS D'ADMINISTRATION
M. Alain Aubut Administrateur de sociétés et mentor pour entrepreneur	21 octobre 2020 au 20 octobre 2025	Secteur	Administration, technologies de l'information, développement économique	<ul style="list-style-type: none"> • Capitale mobilité • Caisse Desjardins Sillery-Saint-Louis-de-France • Initiative Québec prêt d'honneur (IQPH) • OsEntreprendre
		Domaine	Gestion, administration	
		Expérience	Gestion d'entreprises, services-conseils	
Mme Annie April Directrice régionale des opérations <i>Hôtel Classique, Repotel Aéroport, Henri IV et Lévis</i>	29 novembre 2023 au 28 novembre 2026	Secteur	Tourisme, activité économique	
		Domaine	Hébergement et tourisme d'affaires	
		Expérience	Gestion d'entreprises touristiques	
Dr Rénauld Bergeron Administrateur de sociétés Médecin et professeur retraité de l'Université Laval	29 novembre 2023 au 28 novembre 2025	Secteur	Communauté scientifique et académique	
		Domaine	Gestion	
		Expérience	Enseignement, développement de réseaux de collaboration	
M. Ian Gailer Consultant principal <i>Gailer & Co.</i>	29 novembre 2023 au 28 novembre 2027	Secteur	Tourisme et culture	<ul style="list-style-type: none"> • Carnaval de Québec • TV5 Québec Canada
		Domaine	Marketing, communications, mise en marché	
		Expérience	Gestion d'entreprise	
Me Sophie Gauthier Avocate-associée <i>Verdon, Armanda, Gauthier, avocats</i>	26 juin 2024 au 25 juin 2028	Secteur	Droit	
		Domaine	Administration	
		Expérience	Droit de la famille, coordination de projet de recherche, enseignement et formation professionnelle	

NOM ET TITRE	DÉBUT / FIN MANDAT	SECTEURS ET DOMAINES D'ACTIVITÉS		PARTICIPATION À D'AUTRES CONSEILS D'ADMINISTRATION
M. Gilles Hamel CPA, CA Consultant et administrateur de sociétés	29 novembre 2023 au 28 novembre 2027	Secteur	Finances	<ul style="list-style-type: none"> • Groupe Sani-Tech inc.
		Domaine	Comptabilité et fiscalité	
		Expérience	Gestion financière, gestion de ressources humaines	
Mme Renée Laflamme FCPA, FCA, CFA, IAS.A/ICD.D Vice-présidente exécutive Assurance, Épargne et Retraite individuelles <i>iA Groupe financier</i>	2 février 2022 au 1 ^{er} février 2026	Secteur	Assurances et finances	<ul style="list-style-type: none"> • LIMRA (autrefois Life Insurance Marketing and Research Association) • Finances Montréal
		Domaine	Comptabilité et fiscalité	
		Expérience	Gestion financière, gestion de ressources humaines	
Mme Caroline Lepage Présidente-directrice générale <i>Société du Centre des congrès de Québec</i>	8 avril 2024 au 7 avril 2029	Secteur	Administration	<ul style="list-style-type: none"> • Destination Québec cité
		Domaine	Tourisme, relations internationales, communauté d'affaires	
		Expérience	Gestion financière, gestion de ressources humaines, communications et mise en marché	
Mme Anja Okuka Vice-présidente du développement des affaires <i>Café Castelo inc.</i>	26 juin 2024 au 25 juin 2028	Secteur	Administration	
		Domaine	Marketing, communications, mise en marché	
		Expérience	Gestion d'entreprise	
Mme Catherine Privé MAP, CRHA Associée <i>Alia Conseil</i>	29 novembre 2023 au 28 novembre 2027	Secteur	Administration	<ul style="list-style-type: none"> • École d'entrepreneurship de Beauce • Chambre de commerce et d'industrie de Québec • Initiative Québec prêt d'honneur (IQPH)
		Domaine	Management	
		Expérience	Ressources humaines, développement organisationnel, management, stratégies de gestion, formation	
Mme Éliane Trudel Directrice associée <i>Groupe Perspective</i>	29 novembre 2023 au 28 novembre 2027	Secteur	Administration	<ul style="list-style-type: none"> • Chambre de commerce et d'industrie du Grand Lévis • Ressources Entreprises • Fondation de l'Hôtel-Dieu de Lévis
		Domaine	Ressources humaines	
		Expérience	Recrutement, santé et sécurité, gestion des ressources humaines, financières et matérielles, développements des affaires	

→ Conseil d'administration

Le gouvernement nomme 11 administrateurs pour siéger au conseil d'administration de la Société.

La composition du conseil d'administration respecte les exigences législatives et gouvernementales, plus précisément :

- Le conseil compte quatre hommes et sept femmes;
- Tous les membres ont un statut de membre indépendant, à l'exception de la présidente-directrice générale;
- Au moins un membre était âgé de 35 ans ou moins au moment de sa nomination;
- Au moins une personne représente une des composantes de la diversité de la société québécoise;
- Au moins un administrateur est membre d'un ordre professionnel comptable;
- Au moins trois membres sont nommés après consultation des organismes représentatifs du milieu (selon l'article 5 de la *Loi sur la Société du Centre des congrès de Québec*).

Profil de compétences spécifiques	
SECTEURS D'ACTIVITÉS	DOMAINES
Clientèle	<ul style="list-style-type: none">• Scientifique et académique• Assurances et finances• Industriel/manufacturier• Connaissance du marché international, des relations internationales ou de l'internationalisation (atout)
Activité économique	<ul style="list-style-type: none">• Tourisme• Culture• Communauté d'affaires• Développement durable
Administration	<ul style="list-style-type: none">• Comptabilité/finances• Ressources humaines• Droit• Gouvernance• Marketing/communication/mise en marché• Processus/technologies de l'information/cybersécurité• Intelligence artificielle

Compétences d'un membre du conseil d'administration	
Compétences nécessaires liées au savoir-être	<ul style="list-style-type: none">• Intégrité• Objectivité• Sens de l'éthique• Ouverture d'esprit
Compétences liées au savoir-faire	<ul style="list-style-type: none">• Communications• Vision• Sens politique• Esprit de décision et solidarité
Compétences spécifiques	<ul style="list-style-type: none">• Comité d'audit : Un des membres doit détenir un titre professionnel comptable (CPA).

Formation continue

Le comité de gouvernance et d'éthique analyse et détermine les besoins en formation continue pour les administrateurs. Pour ce faire, une consultation est menée annuellement auprès des membres du conseil quant à leurs besoins et le comité propose au conseil d'administration des formations sur mesure.

C'est ainsi que la Société a invité M. Jean St-Gelais à rencontrer les membres du conseil afin de partager son expérience en gouvernance de sociétés d'État. M. St-Gelais a, entre autres, occupé les fonctions de secrétaire général et greffier du

Conseil exécutif, de même que de président-directeur général de l'Autorité des marchés financiers ainsi que de Revenu Québec. Également, les administrateurs ont visionné une capsule de formation lors d'une rencontre du conseil, et ce, en lien avec la sécurité de l'information numérique. Celle-ci était dispensée par l'Académie de la transformation numérique (ATN) et avait pour titre *Cyberdéfense - Les menaces numériques : L'ingénierie sociale (piratage psychologique ou l'art de la manipulation*.

De plus, certains membres ont participé à des formations non dispensées par la Société ou ont fait du mentorat au cours de la dernière année. Notamment, un membre du conseil s'est inscrit à la certification universitaire en gouvernance de sociétés, offerte par le Collège des administrateurs de sociétés.

Assiduité des administrateurs aux réunions du conseil et des comités

Le quorum a été constaté à toutes les séances du conseil d'administration. Certaines absences résultent de reports de réunion en raison d'imprévus. Celles-ci ont toutes été justifiées à la satisfaction du conseil. Il faut noter que le président du conseil est membre de tous les comités du conseil.

Le tableau suivant détaille l'assiduité des administrateurs aux séances du conseil et de ses comités. Il faut souligner qu'en plus des rencontres comptabilisées au tableau, et compte tenu de leur expertise, les administrateurs peuvent être appelés à participer à des rencontres en lien avec des projets spécifiques ou à conseiller la PDG. De plus, les présidents de comités se sont rencontrés à deux reprises afin de discuter de sujets ponctuels. Aussi, les comités du conseil peuvent choisir de se rencontrer en cours d'année pour échanger à huis clos. Ces rencontres ne sont pas comptabilisées dans le tableau puisqu'elles sont informelles et que la direction ne se joint pas aux discussions

	CONSEIL D'ADMINISTRATION	COMITÉ D'AUDIT	COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE	COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES	COMITÉ STRATÉGIES ET REVENUS
	8 RÉUNIONS (6 régulières et 2 extraordinaires)	4 RÉUNIONS (3 régulières et 1 extraordinaire)	3 RÉUNIONS	3 RÉUNIONS	1 RÉUNION
Annie April <i>(membre du comité RH depuis le 11 septembre 2024)</i>	8	4	s.o.	1/1	s.o.
Alain Aubut	8	4	3	3	1
Rénald Bergeron	6	s.o.	3	s.o.	s.o.
Ian Gailer <i>(membre du comité RH jusqu'au 11 septembre 2024)</i>	8	s.o.	3	2/2	1
Sophie Gauthier	5	s.o.	3	s.o.	s.o.
Gilles Hamel	8	4	s.o.	s.o.	s.o.
Renée Laflamme	6	3	s.o.	s.o.	1
Caroline Lepage	8	4	3	3	1
Anja Okuka	7	s.o.	s.o.	s.o.	1
Catherine Privé	7	s.o.	s.o.	3	s.o.
Éliane Trudel	8	s.o.	s.o.	3	1

Sujets traités par le conseil d'administration:

- Suivi régulier des activités, des résultats de vente ainsi que des stratégies de mise en marché et de développement des affaires.
- Sur recommandation du comité d'audit, approbation des états financiers annuels, du plan d'immobilisations, du budget, de la programmation annuelle sur les investissements en ressources informationnelles et des prévisions budgétaires pluriannuelles 2024-2030.
- Adoption du Rapport annuel de gestion 2023-2024.
- Réception du bilan annuel en lien avec les technologies de l'information.
- Suivi des actions de Québec Destination affaires, la force de vente régionale en tourisme d'affaires.
- Adoption de diverses résolutions d'ordre administratif, notamment concernant la création du nouveau comité stratégies et revenus.

Chaque réunion du conseil d'administration et des comités est suivie d'une période de huis clos.

Par ailleurs, les membres du conseil ont participé à deux ateliers de discussion animés par des consultants en lien avec l'élaboration de la planification stratégique 2025-2028, c'est ainsi que deux rencontres extraordinaires du conseil ont eu lieu.

Également, les présidents de comités se sont réunis en cours d'année. Les objectifs des rencontres étaient :

- Analyser la possibilité de créer un comité stratégies et revenus, élaborer les rôles et responsabilités et déterminer les membres du comité.
- Répartir les risques inscrits à l'analyse de risques de la Société parmi les comités du conseil en fonction de la nature du risque, et ce, afin d'en assurer le suivi lors des rencontres des comités.

Comité d'audit	
MEMBRES	MANDAT
Gilles Hamel, CPA, président	Le conseil d'administration est secondé par le comité d'audit pour tout ce qui concerne l'intégrité de l'information financière, les états financiers annuels, la vérification externe, les contrôles internes et la gestion des risques.
Annie April	
Alain Aubut	
Renée Laflamme, FCPA, FCA, CFA, IAS.A/ICD.D	
SUJETS ABORDÉS	
<ul style="list-style-type: none"> • Examen des états financiers trimestriels et du suivi budgétaire. • Révision des états financiers et recommandation de leur adoption au conseil d'administration. • Discussion avec la direction sur le budget annuel et recommandation pour son adoption au conseil d'administration. • Présentation des prévisions budgétaires pluriannuelles 2024-2030. • Vérification des mesures de contrôle administratif. • Contribution à l'élaboration d'un nouveau tableau de bord regroupant des indicateurs de performance clés en lien avec la planification stratégique 2025-2028. • Validation annuelle de l'analyse des risques de la Société et suivi de risques spécifiques lors de chaque rencontre. • Présentation du projet de migration du système intégré de gestion et suivi des étapes de réalisation. • Examen de la déclaration de la direction à chaque réunion. 	

Comité des ressources humaines

MEMBRES	MANDAT
Catherine Privé, MAP, CRHA, présidente	Le comité des ressources humaines s'assure de la mise en place de politiques et de programmes concernant les ressources humaines de la Société. Il voit à l'élaboration des critères d'évaluation de la présidente-directrice générale. Il contribue également à la sélection des dirigeants et à établir un programme de planification de la relève des dirigeants.
Alain Aubut	
Annie April <i>(membre du comité depuis le 11 septembre 2024)</i>	
Ian Gailer <i>(membre du comité jusqu'au 11 septembre 2024)</i>	
Éliane Trudel	

SUJETS ABORDÉS

- Réception du bilan annuel des activités de ressources humaines à la Société.
- Suivi de l'intégration de la nouvelle PDG, discussion sur les attentes et priorités pour la prochaine année.
- Discussion quant à la planification de la relève et à la structure organisationnelle.
- Suivi des actions mises en place à la Société en lien avec l'équité, la diversité et l'inclusion.
- À chaque rencontre, suivi de risques spécifiques identifiés à l'analyse de risques de la Société.

Comité de gouvernance et d'éthique

MEMBRES	MANDAT
Sophie Gauthier, <i>présidente</i>	Le comité de gouvernance et d'éthique s'intéresse principalement aux règles et aux pratiques de gouvernance ainsi qu'aux questions relatives à la déontologie et à l'éthique. Le comité a notamment la responsabilité de préparer le profil de compétence et d'expérience des membres du conseil d'administration, à l'exception du président du conseil et de la présidente-directrice générale. Lorsque les mandats d'administrateurs viennent à échéance, le comité, à partir du profil de compétence, propose des candidatures au conseil, lesquelles sont acheminées au ministre responsable. Le comité est également responsable du développement d'une offre de formation pour les administrateurs. Enfin, il effectue l'évaluation du fonctionnement du conseil et supervise l'exercice d'évaluation des administrateurs et des présidents de comités.
Alain Aubut	
Réналd Bergeron	
Ian Gailer	

SUJETS ABORDÉS

- Révision des déclarations annuelles des administrateurs.
- Suivi de l'exercice annuel d'évaluation des administrateurs et de l'évaluation du fonctionnement du conseil et des comités. Les deux exercices ayant été positifs.
- Proposition d'activités de formation aux membres du conseil.
- Réception du bilan des activités en matière de gouvernance et d'éthique à la Société.
- Mise à jour du profil de compétence et d'expérience des administrateurs.
- Discussion sur le plan de relève du président ainsi que des administrateurs et planification en lien avec les postes d'administrateurs arrivant à échéance.
- Assignation de mentors pour les plus jeunes administrateurs et pour les nouveaux administrateurs.
- À chaque rencontre, suivi de risques spécifiques identifiés à l'analyse de risques de la Société.

Comité de stratégies et de revenus

MEMBRES	MANDAT
Alain Aubut, <i>président</i>	Le comité de stratégies et de revenus a été créé en cours d'année. Celui-ci a pour mandat d'échanger sur le choix des grandes orientations du plan stratégique triennal permettant de maximiser le développement des affaires, à moyen et long terme et de faire des recommandations appropriées au conseil d'administration. Il assure un suivi quant à l'atteinte des objectifs du plan stratégique. Il prend par ailleurs connaissance des résultats de l'application des mesures d'étalonnage, des résultats des ventes ainsi que des stratégies de communication et de mise en marché. D'un autre côté, le comité explore les pistes pour diversifier et maximiser les revenus dans le respect de la mission de la Société et en évaluant les risques liés à ces nouvelles initiatives. Il aide à établir des liens avec des partenaires potentiels et d'autres parties prenantes importantes.
Ian Gailer	
Anja Okuka	
Éliane Trudel	
Renée Laflamme	
SUJETS ABORDÉS	
<ul style="list-style-type: none">• Présentation de la méthodologie et des étapes en lien avec l'élaboration de la planification stratégique 2025-2028.• Révision du tableau des indicateurs et analyse des cibles.	

Rémunération du conseil d'administration

Depuis 2023, une rémunération est versée aux administrateurs des conseils d'administration des sociétés d'État assujetties à la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État*. Les sociétés d'État sont classées dans l'un des quatre niveaux de rémunération établis en fonction d'un système de pointage. Ainsi, la Société a été classée au niveau 3 par le gouvernement. Un montant est déterminé pour la participation au conseil (président : 21 200 \$ et administrateurs : 10 600 \$). Un montant complémentaire est prévu pour la participation aux comités constitués au sein du conseil (président d'un comité : 4 200 \$ et membres d'un comité : 2 800 \$).

Comme il revient à la Société d'établir les mécanismes de gestion et les modalités applicables, elle a choisi de verser une rémunération de base pour la participation au conseil (président 18 200 \$ et administrateurs : 7 600 \$) et d'y ajouter un montant supplémentaire versé en fonction des présences aux rencontres (500 \$ par rencontre, six rencontres annuellement). À cela s'ajoute le montant complémentaire prévu par le gouvernement versé aux administrateurs qui occupent la fonction de président et de membres de comités.

Rémunération des membres du conseil d'administration pour l'exercice clos le 31 mars 2025

NOM	RÉMUNÉRATION VERSÉE POUR LA PARTICIPATION AU CA ¹		RÉMUNÉRATION VERSÉE POUR LA PARTICIPATION AUX COMITÉS ²		AVANTAGES VERSÉS	RÉMUNÉRATION GLOBALE POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE
	PRÉSIDENTE	MEMBRE	PRÉSIDENTE	MEMBRE		
Alain Aubut	21 200 \$		2 275 \$	8 400 \$	-	31 875 \$
Annie April		10 600 \$		4 317 \$	-	14 917 \$
Rénauld Bergeron		10 100 \$		2 800 \$	-	12 900 \$
Ian Gailer		10 600 \$		5 600 \$	-	16 200 \$
Sophie Gauthier		9 600 \$	4 200 \$		-	13 800 \$
Gilles Hamel		10 600 \$	4 200 \$		-	14 800 \$
Renée Laflamme		9 600 \$		4 317 \$	-	13 917 \$
Anja Okuka		10 600 \$		1 517 \$	-	12 117 \$
Catherine Privé		10 600 \$	4 200 \$		-	14 800 \$
Éliane Trudel		10 600 \$		4 317 \$	-	14 917 \$

1. La rémunération des membres peut varier en fonction d'absences à des rencontres en cours d'année.

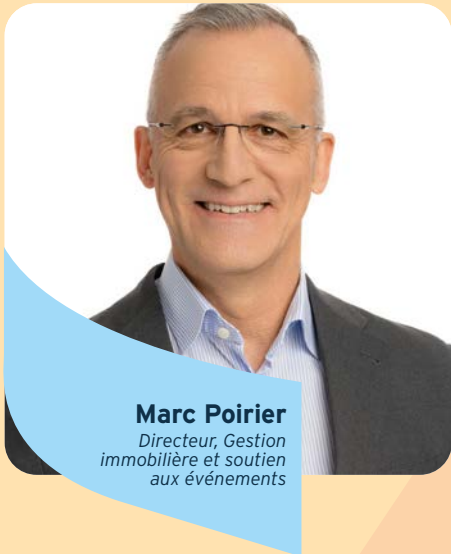
2. La rémunération fixée pour l'année financière est de 2 800 \$ par comité pour le membre et 4 200 \$ pour le président d'un comité. Un nouveau comité a été créé au cours de l'exercice et la rémunération a été versée au prorata des nombres de mois après la création.

Autres dépenses liées au conseil d'administration

Aucuns frais de voyage ou de séjour n'ont été remboursés aux membres du conseil ou au président. Par ailleurs, aucuns frais de représentation n'ont été réclamés par les membres du conseil au cours de l'exercice.

Honoraires versés à un auditeur externe

Conformément à la loi constitutive de la Société, un audit annuel doit être réalisé. Aucun honoraire n'est déboursé à cet égard, la vérification externe étant réalisée par le Vérificateur général du Québec.



Rémunération et avantages des cinq dirigeants les mieux rémunérés

NOM ET FONCTION	RÉMUNÉRATION DE BASE VERSÉE ¹	RÉMUNÉRATION VARIABLE		CONTRIBUTION AUX RÉGIMES DE RETRAITE ASSUMÉE PAR LA SOCIÉTÉ D'ÉTAT ²	AUTRES AVANTAGES VERSÉS OU ACCORDÉS ³	RÉMUNÉRATION GLOBALE POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE
		RÉMUNÉRATION VARIABLE ANNUELLE	RÉGIME D'INTÉRÊS-SEMENT À LONG TERME VERSÉ (RILT)			
Caroline Lepage Présidente-directrice générale	184 449 \$ ¹	-	-	22 609 \$	2 872 \$	209 930 \$
Caroline Langelier Directrice, Ventes	138 739 \$	-	-	14 511 \$	16 155 \$	169 405 \$
Ann Cantin Directrice, Communications et mise en marché	138 739 \$	-	-	14 511 \$	15 117 \$	168 367 \$
Marc Poirier Directeur, Gestion immobilière et soutien aux événements	138 739 \$	-	-	14 511 \$	2 424 \$	155 674 \$
Caroline Bérubé Directrice, Expérience client	131 481 \$	-	-	10 732 \$	2 376 \$	144 589 \$

1. Madame Caroline Lepage a débuté son mandat le 8 avril 2024. Pour l'année financière 2024-2025, la valeur annualisée est de 244 846 \$ pour la rémunération globale, de 23 974 \$ pour la contribution au régime de retraite et de 3 117 \$ pour les autres avantages. Mme Lepage participe au Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS).
2. Le personnel d'encadrement participe au Régime de retraite du personnel d'encadrement du gouvernement du Québec (RRPE). La cotisation et la rente aux régimes de retraite sont calculées selon les dispositions usuelles du régime auquel ce personnel participe.
3. Peuvent notamment inclure une contribution de l'employeur pour les primes d'assurance collective, aux cotisations professionnelles, au stationnement et un montant forfaitaire dans le cadre d'une entente avec Québec Destination affaires (QDa).

La rémunération, les avantages sociaux et autres conditions de travail de la présidente-directrice générale sont déterminés par le gouvernement. L'évaluation de la performance de la présidente-directrice générale relève du président du conseil et une cote d'évaluation est transmise au Secrétariat aux emplois supérieurs.

→ Autres exigences législatives

Application de la Politique linguistique de l'État et de la Directive relative à l'utilisation d'une autre langue que la langue officielle

Conformément à la Charte de la langue française et à la Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'Administration, le comité permanent de la politique linguistique a veillé à l'application de la Politique linguistique de la Société et à son respect dans toutes les sphères d'activité de l'organisation.

Le 1^{er} juin 2022, la *Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français* a été sanctionnée. Étant un organisme de l'Administration publique, la Société fait preuve d'exemplarité en matière d'utilisation du français.

La langue officielle du travail, du commerce et des affaires est le français. Toutefois, puisque la Société effectue des relations commerciales à l'international, 22 postes exigent la maîtrise de la langue anglaise, qui est nécessaire pour accomplir des tâches dans le cadre de leurs fonctions. Il y a également 11 postes dont la connaissance de la langue anglaise est un atout afin de réaliser certaines tâches.

Émissaire et comité permanent	
Avez-vous un ou une émissaire?	Oui
Avez-vous un comité permanent ou avez-vous choisi de mettre en place un comité permanent?	Oui
Si oui, combien y a-t-il eu de rencontres des membres du comité permanent au cours de l'exercice?	3
Au cours de l'exercice, avez-vous pris des mesures pour faire connaître l'émissaire à votre personnel ou le nom d'une personne-ressource à qui poser des questions sur l'exemplarité de l'État?	Non, mais chaque membre du personnel est informé à son embauche. De plus, à la Société, l'émissaire est la même personne depuis 1996.

Directive relative à l'utilisation d'une autre langue que la langue officielle

<p>Est-ce que votre organisation a pris une directive particulière relative à l'utilisation d'une autre langue que la langue officielle et l'a transmise au ministère de la Langue française en vue de son approbation?</p>	<p>Oui. En 2024-2025, la directive particulière était en cours d'approbation par le Ministère.</p> <p>La Société dispose d'une Politique linguistique, qui est approuvée par l'Office québécois de la langue française depuis 1997 et qui est partagée régulièrement aux membres du personnel, dont à leur embauche.</p>
<p>Si vous avez une directive particulière :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Indiquez la date à laquelle elle a été approuvée par le ministre de la Langue française : • Combien d'exceptions cette directive compte-t-elle? 	<p>Ne s'applique pas : Au 31 mars 2025, la directive n'avait pas encore été approuvée par le Ministère.</p>
<p>Au cours de l'exercice, votre organisation a-t-elle eu recours aux dispositions de temporisation prévues par le Règlement sur la langue de l'Administration et le Règlement concernant les dérogations au devoir d'exemplarité de l'Administration et les documents rédigés ou utilisés en recherche?</p>	<p>Non</p>
<p>Si oui, indiquez le nombre de situations, cas, circonstances ou fins pour lesquels votre organisation a eu recours à ces dispositions :</p>	<p>Ne s'applique pas</p>

Politique linguistique de l'état (PLE)

<p>Au cours de l'exercice, avez-vous pris des mesures pour informer votre personnel sur l'application de la Politique linguistique de l'État?</p>	<p>Oui</p>
<p>Si oui, expliquez quelles ont été ces mesures :</p>	<p>Le comité de direction a été informé lors d'une rencontre et les gestionnaires ont ensuite informé chacun de leur département.</p>
<p>L'article 20.1 de la Charte de la langue française prévoit qu'un organisme de l'Administration publique, dans les trois mois suivant la fin de son exercice financier, le nombre de postes pour lesquels il exige, afin d'y accéder notamment par recrutement, embauche, mutation ou promotion ou d'y rester, la connaissance ou un niveau de connaissance spécifique d'une autre langue que le français ainsi que ceux pour lesquels une telle connaissance ou un tel niveau de connaissance est souhaitable.</p> <p>Quel est le nombre de postes au sein de votre organisation pour lesquels la connaissance ou un niveau de connaissance d'une autre langue que le français :</p> <ul style="list-style-type: none"> • est exigé? • est souhaitable? 	<p>22 postes</p> <p>11 postes</p>

Divulgence d'actes répréhensibles

La Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics (LFDAROP) qui était en vigueur jusqu'au 29 novembre 2024 imposait des obligations telles que :

- Désignation d'un responsable du suivi des divulgations, soit la secrétaire générale.
- Mise en place d'une procédure de divulgation.
- Diffusion de cette procédure de divulgation à l'ensemble de son personnel.

La Société a respecté les obligations de la Loi. Au cours de la période couvrant le 1^{er} avril au 29 novembre 2024, aucune divulgation d'acte répréhensible n'a été reçue.

Depuis le 30 novembre 2024, les organisations assujetties à l'article 18 de la LFDAROP n'ont plus l'obligation d'établir une procédure visant à faciliter la divulgation d'actes répréhensibles par le personnel. Le rôle de responsable du suivi des divulgations est également aboli, sauf pour terminer le traitement des divulgations reçues avant cette date.

Accès à l'information et protection des renseignements personnels

Conformément au Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels, toutes les obligations de publication d'informations sur le site Internet ont été rencontrées.

Demandes traitées

Trois demandes d'accès à l'information ont été reçues par la Société et traitées dans un délai inférieur à 20 jours. Deux demandes ont été acceptées entièrement. Une demande a été refusée puisqu'elle relevait de la compétence d'un autre organisme public, comme prévu à l'article 48 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels.

Aucune demande d'accès à des renseignements personnels ou demande de rectification n'a été traitée. Aucune demande n'a fait l'objet de mesures d'accommodement ou d'avis de révision de la Commission d'accès à l'information.

Activités relatives à l'accès à l'information et à la protection des renseignements personnels réalisées au sein de la Société

Conformément aux dispositions de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, la Société dispose d'une politique et de procédures, et ce, en matière de gestion et de traitement des renseignements personnels, et concernant les incidents de confidentialité. Un comité en accès à l'information et protection des renseignements personnels est également en place. Il prépare notamment un plan de formation et de sensibilisation annuel à l'intention du personnel, entre autres :

- Le personnel avait l'obligation de compléter un certain nombre de formations en ligne portant notamment sur la cybersécurité et la protection des renseignements personnels.
- Des formations spécifiques aux exigences de la Loi, notamment sur la protection, la prévention et la gouvernance ont été suivies par la secrétaire générale qui agit à titre de responsable de la protection des renseignements personnels.
- Des capsules de sensibilisation ont été diffusées dans l'infolettre interne à l'intention du personnel.

Éthique

En annexes se trouvent le Code d'éthique du personnel de la Société ainsi que le Code d'éthique et de déontologie des administrateurs. Ce dernier est également diffusé sur le site Internet du Centre des congrès de Québec, dans la section *À propos*, sous *Gouvernance* (convention.qc.ca).

Aucune situation nécessitant une intervention en matière d'éthique et de déontologie n'a été traitée en 2024-2025.

Gestion des ressources informationnelles

En lien avec la reddition de comptes des organismes publics en matière d'approvisionnement et de ressources informationnelles, la Société présente un tableau indiquant l'état des dépenses planifiées et réelles dans ce domaine au cours de l'exercice 2024-2025.

Le dépassement des dépenses non capitalisables observé est principalement attribuable à la poursuite des travaux visant à renforcer la sécurité de l'information et la protection des actifs informationnels.

Concernant les coûts capitalisables, un report d'échéancier a été nécessaire dans le cadre du projet de migration du système intégré de gestion, afin de recentrer les efforts sur les priorités organisationnelles. Ce projet se poursuivra au cours du prochain exercice et permettra de finaliser la migration de l'ensemble de nos systèmes vers l'environnement infonuagique, en conformité avec les exigences établies par le ministère de la Cybersécurité et du Numérique (MCN).

	DÉPENSES PLANIFIÉES EN RESSOURCES INFORMATIONNELLES	DÉPENSES RÉELLES EN RESSOURCES INFORMATIONNELLES POUR L'EXERCICE	ÉCART
Coûts capitalisables	777 900 \$	299 748 \$	478 152 \$
Coûts non capitalisables	786 181 \$	859 329 \$	(73 148) \$
Total	1 564 081 \$	1 159 077 \$	405 004 \$

Reddition de comptes sur la tarification des biens et services au 31 mars 2025

→ Biens et services actuellement tarifés

CATÉGORIES DE REVENUS	MÉTHODE DE FIXATION DES TARIFS	DATE DE LA DERNIÈRE RÉVISION TARIFAIRE	MODES D'INDEXATION DES TARIFS
Location d'espaces	Valeur marchande	Janvier 2025	Ajustement des tarifs selon la concurrence
Redevances	Valeur marchande		Entente contractuelle
Services auxiliaires	Valeur marchande	Janvier 2024	Ajustement des tarifs selon la concurrence

CATÉGORIES DE REVENUS	REVENUS (\$)	FRAIS (\$)	NIVEAU DE FINANCEMENT (\$)	% ATTEINT	% VISÉ
Location d'espaces	3 185 312	7 003 344	(3 818 032)	45 %	41 %
Redevances	4 085 129	6 723 211	(2 638 082)	61 %	53 %
Services auxiliaires	3 703 976	4 318 146	(614 170)	86 %	81 %
Total	10 974 417	18 044 701	(7 070 284)	61 %	54 %

Contrats de service

→ Contrats de service dont le montant est de 25 000 \$ et plus, conclus entre le 1^{er} avril 2024 et le 31 mars 2025

	NOMBRE	VALEUR
Contrats de service avec une personne physique	1	42 000 \$
Contrats de service avec un contractant autre qu'une personne physique	29	11 029 253 \$
Total des contrats de service	30	11 071 253 \$

→ Plan stratégique 2023-2025

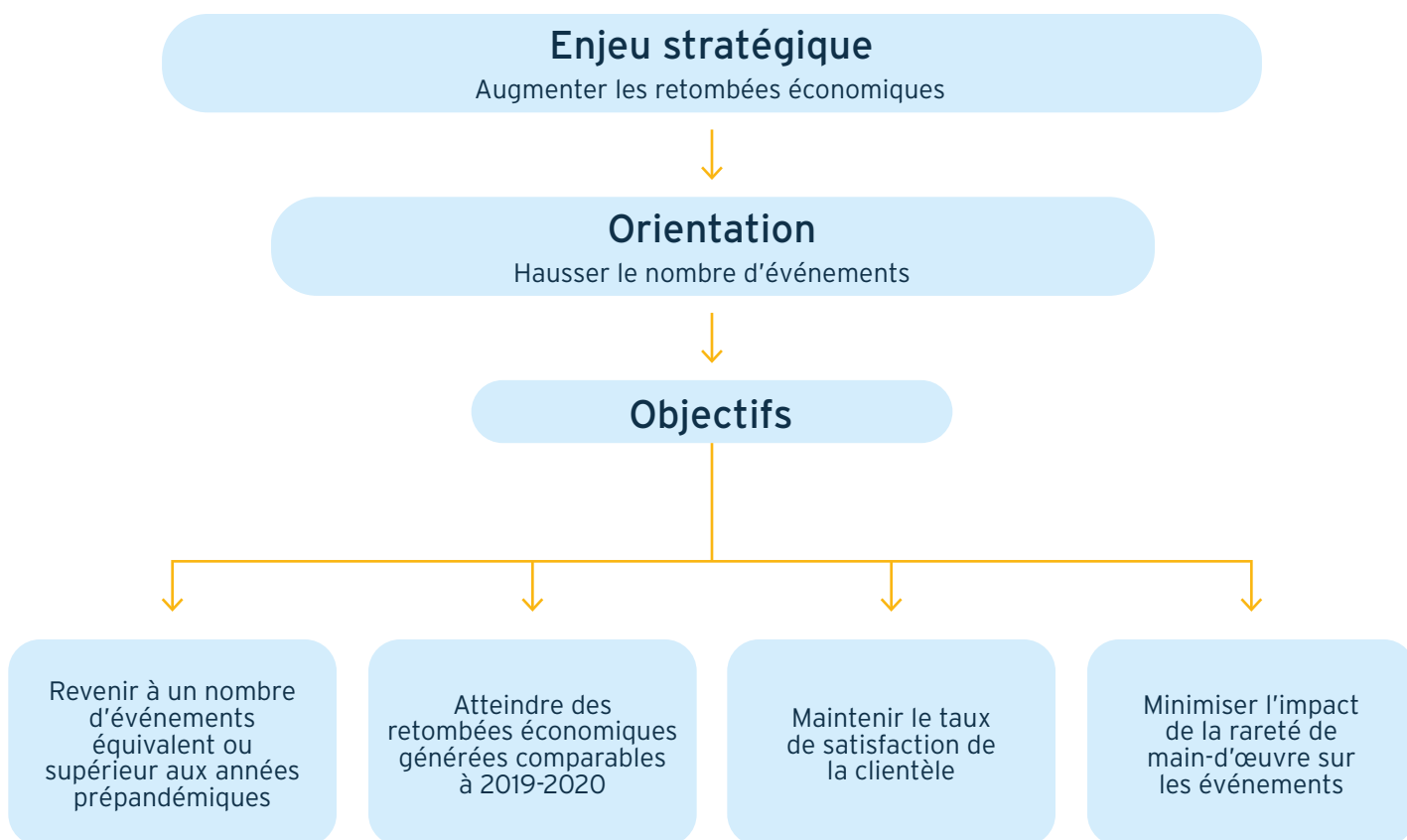
Le plan stratégique 2023-2025 de la Société s'est terminé au 31 mars 2025. La mission de la Société était alors : *Solliciter la venue de congrès et d'événements d'envergure et offrir un centre de congrès de calibre international et une expérience de service exceptionnelle, de manière à positionner la région de Québec comme destination d'excellence pour les événements d'affaires et ainsi contribuer à son activité économique.*

La Société avait également choisi de reconduire sa vision : *Être le leader des tendances dans l'industrie et dans le développement du tourisme d'affaires pour la région de Québec.* Celle-ci reconnaissait l'expertise de l'équipe et mettait à l'avant-plan le rôle moteur économique du Centre des congrès de Québec pour la région.

La Société est fière d'avoir dépassé toutes les cibles définies dans son plan stratégique 2023-2025. Pour y parvenir, elle a pu compter sur l'expertise, le savoir-faire et la capacité d'innovation de son personnel, dont la préoccupation première a toujours été d'offrir un service tout sauf conventionnel à la clientèle.

Au cours de l'exercice 2024-2025, l'équipe de la Société a travaillé activement à l'élaboration de sa nouvelle planification stratégique 2025-2028.

Enjeu, orientation et objectifs stratégiques



ENJEU: Augmenter les retombées économiques

ORIENTATION	OBJECTIFS	INDICATEURS	MESURE DE DÉPART	2023-2024		2024-2025			
				CIBLE	RÉSULTAT	CIBLE	RÉSULTAT		
1	Hausser le nombre d'événements	1.1 Revenir à un nombre d'événements équivalent ou supérieur aux années pré-pandémiques	1	Nombre d'événements signés par année	213	200	244	215	237
			2	Nombre d'événements réalisés par année	200	175	194	205	209
			3	Nombre d'événements internationaux confirmés par année	22	12	19	15	17
	1.2	Atteindre des retombées économiques générées comparable à 2019-2020	4	Impact économique total par année	90 M\$	100 M\$	165,2 M\$	110 M\$	193,9 M\$
	1.3	Maintenir le taux de satisfaction de la clientèle	5	Taux moyen de satisfaction globale	90 %	90 %	91,3 %	90 %	94,1 %
	1.4	Minimiser l'impact de la rareté de main-d'œuvre sur les événements	6	Taux de satisfaction quant à la qualité de l'entretien ménager	85 %	85 %	87,1 %	85 %	95,4 %

→ Ressources humaines

La Société exerce la gestion de ses ressources humaines en étant fidèle à ses valeurs d'entreprise, en s'assurant du bien-être et de la qualité de vie au travail de son personnel et en reconnaissant sa contribution au succès du Centre des congrès de Québec, à sa mission et à sa vision.

Reconnaissance des années de service, campagne Entraide, diffusion d'une infolettre hebdomadaire, activités de mobilisation, le personnel de la Société est au cœur de ses stratégies et de son plan de communication interne. Que ce soit par les réseaux sociaux, les outils de communication ou lors de rencontres, la Société voit à mettre en lumière le travail de son personnel et de ses sous-traitants.

Télétravail

La Société dispose d'une politique en matière de télétravail, en vigueur depuis le 4 avril 2022. Celle-ci lui permet de s'adapter à la réalité du marché de l'emploi et de favoriser la rétention des membres du personnel. Un taux de 82 % du personnel a la possibilité de travailler en mode hybride et s'adapte en fonction des activités dans le Centre.

Communication interne et sentiment d'appartenance

La Société a maintenu la diffusion d'une infolettre interne hebdomadaire intitulée *Tout sauf loin de vous* qui avait été instaurée au printemps 2020, en contexte de pandémie. Pour 2024-2025, cela représente 51 envois. S'y retrouvent des nouvelles, des annonces importantes à l'intention des membres du personnel, des capsules informatives (cybersécurité, EDI, développement durable, bien-être au travail, etc.), des bons coups et des messages d'encouragement.

Afin de favoriser l'intégration et l'engagement du personnel, la Société a distribué à tous les membres de l'équipe un Guide de la culture d'entreprise (de l'anglais

Culture Book) aux couleurs du Centre des congrès, conçu à l'interne par le département des communications. Cet outil trace un portrait des faits marquants de l'histoire de l'organisation et du fonctionnement de son équipe, dans l'objectif de favoriser le sentiment d'appartenance et le partage des connaissances.

L'arrivée d'une nouvelle présidente-directrice générale a également changé la dynamique au sein de l'équipe de la Société. Sa présence marquée auprès des membres du personnel, que ce soit à travers des rencontres en personne ou des courriels à tous, leur a rapidement permis d'apprendre à la connaître, d'être informés des projets en cours et à venir, et cela a favorisé les communications internes. Dans cet esprit de collaboration, la présidente-directrice générale a également mis en place des comités interdépartementaux, des séances de remue-méninges en équipes, des boîtes à idées, et des occasions d'interactions fréquentes.

Gestion et contrôle des effectifs

Au 31 mars 2025, l'effectif de la Société comptait 69 personnes. Le personnel comprend 13 employé(e)s occasionnel(le)s dont 8 sont tributaires d'une entente entre la Ville de Québec, Destination Québec cité et la Société pour le développement du tourisme d'affaires (Québec Destination affaires).

En vertu de la *Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs* (LGCE), la Société doit présenter le niveau de l'effectif et sa répartition par catégories d'emploi. Pour l'année 2024-2025, la Société s'est vu attribuer une cible de 115 947 heures rémunérées. Au 31 mars 2025, considérant la soustraction de 15 982 heures rémunérées qui sont remboursées par un tiers dans le cadre de l'entente Québec Destination affaires, le total des heures rémunérées est de 112 732 et donc inférieur de 3 215 heures à la cible annuelle.

Répartition des effectifs par secteur d'activité au 31 mars 2025

SECTEUR D'ACTIVITÉ	NOMBRE DE PERSONNES 2023-2024	NOMBRE DE PERSONNES 2024-2025	ÉCART
Direction générale	2	2	0
Administration, ressources humaines, matérielles, informatiques et financières	14	14	0
Communications et mise en marché	10	9	(1)
Expérience client	19	18	(1)
Gestion immobilière et soutien aux événements	11	9	(2)
Ventes	17	17	0
Total	73	69	(4)

La stabilité du personnel de la Société se reflète à travers les nombreuses années de service que cumulent plusieurs membres de l'équipe, allant même jusqu'à 25 ou 30 ans d'ancienneté. En 2024-2025, ce sont 10 collègues qui ont franchi un anniversaire de service significatif dans la carrière (5, 10, 20 ou 25 ans d'ancienneté, ou départ à la retraite).

Répartition et évolution des effectifs en heures rémunérées et en ETC transposés¹ (du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2025)

CATÉGORIE	HEURES TRAVAILLÉES	HEURES SUPPLÉMENTAIRES	TOTAL DES HEURES RÉMUNÉRÉES	TOTAL EN ETC TRANSPOSÉS	2023-2024 TOTAL EN ETC TRANSPOSÉS	ÉVOLUTION
Personnel d'encadrement	13 104	0	13 104	7	7	0
Personnel professionnel	67 053	1 184	68 237	37,5	36	1,5
Personnel de bureau, technicien et assimilé	46 943	430	47 373	26	28	(2)
Étudiants et stagiaires	0	0	0	0	0	0
Total 2024-2025	127 100	1 614	128 714	70,5		
Total 2023-2024	125 890	3 745	129 635		71	(0,50)

¹ Nombre d'heures rémunérées converti en équivalents temps complet (ETC) sur la base de 35 heures par semaine.

Note : Le personnel de la Société n'est pas assujéti à la Loi sur la fonction publique (RLRQ, chapitre F-3.1.1).

Formation du personnel

Les informations ci-dessous sont présentées selon les conditions et modalités prévues dans la *Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre*. Cette reddition de comptes s'effectue selon l'année civile.

Le personnel de la Société a participé à plus de 63 formations admissibles à la *Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre*. La majorité de ces formations se sont déroulées en ligne, et près de la moitié étaient offertes gratuitement. Durant le dernier exercice, les activités de formation ont principalement porté sur la cybersécurité, la protection des renseignements personnels, les concepts de diversité, d'équité et d'inclusion, la santé psychologique et les risques psychosociaux, l'intelligence artificielle, la gestion du changement ainsi que la gestion du temps et des priorités avec Outlook.

Sommaire de la formation du personnel		
	2024	2023
Dépense admissible au FDRCMO ¹ :	84 615 \$	87 812 \$
Proportion de la masse salariale investie en formation :	1,43 %	1,49 %
Nombre de formations autorisées :	63	65
Nombre de jours de formation par personne :	1,7 jours	1,7 jours
Nombre de stagiaires :	0	0
Somme allouée par personne :	1 200 \$	1 237 \$

¹Fonds de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre (Loi du 1 %).

Taux de départ volontaire du personnel régulier

Le taux de départ volontaire du personnel régulier se situe à 14 % à la Société pour l'année 2024-2025, soit huit départs volontaires et deux départs à la retraite. Le taux de départ involontaire (mises à pied ou autres) se situe à 3 %.

TYPE DE DÉPART	2023-2024		2024-2025		
	NOMBRE	TAUX (%)	NOMBRE	TAUX (%)	TAUX DE LA FONCTION PUBLIQUE (%)
Retraite	1	1 %	2	3 %	2 %
Démission	5	7 %	8	11 %	3,1 %
Mutation	0	0 %	0	0 %	3,8 %
Total - Départ volontaire	6	8 %	10	14 %	9 %
Nombre moyen d'employé(e)s	73	s.o.	71	s.o.	s.o.

Exercice de maintien de l'équité salariale

Selon les dispositions de la *Loi sur l'équité salariale*, il incombe à l'employeur de procéder à l'évaluation du maintien de l'équité salariale dans son entreprise tous les cinq ans. La Société s'était conformée à son obligation légale au 31 décembre 2020. Un nouvel exercice de maintien de l'équité salariale sera réalisé d'ici le 31 décembre 2025.

Équité, diversité et inclusion

Plusieurs actions en lien avec l'EDI (équité, diversité, inclusion) ont été réalisées à la Société en 2024-2025 :

- Parution d'une capsule informative mensuelle dans l'infolettre interne, portant sur des notions utiles du domaine de l'EDI, la rédaction épiciène, l'inclusion des personnes en situation de handicap, les privilèges, les biais inconscients, etc.;
- Ajout des pronoms dans la signature courriel sur une base volontaire;
- Mise à jour du code vestimentaire des membres du personnel;
- Installation d'une salle d'allaitement permanente dans le Centre des congrès;
- Formations sur la diversité de genres et la transitude;
- Conférence *Les notions de base en EDI* offerte à tout le personnel en septembre 2024.

Bien-être du personnel et qualité de vie au travail

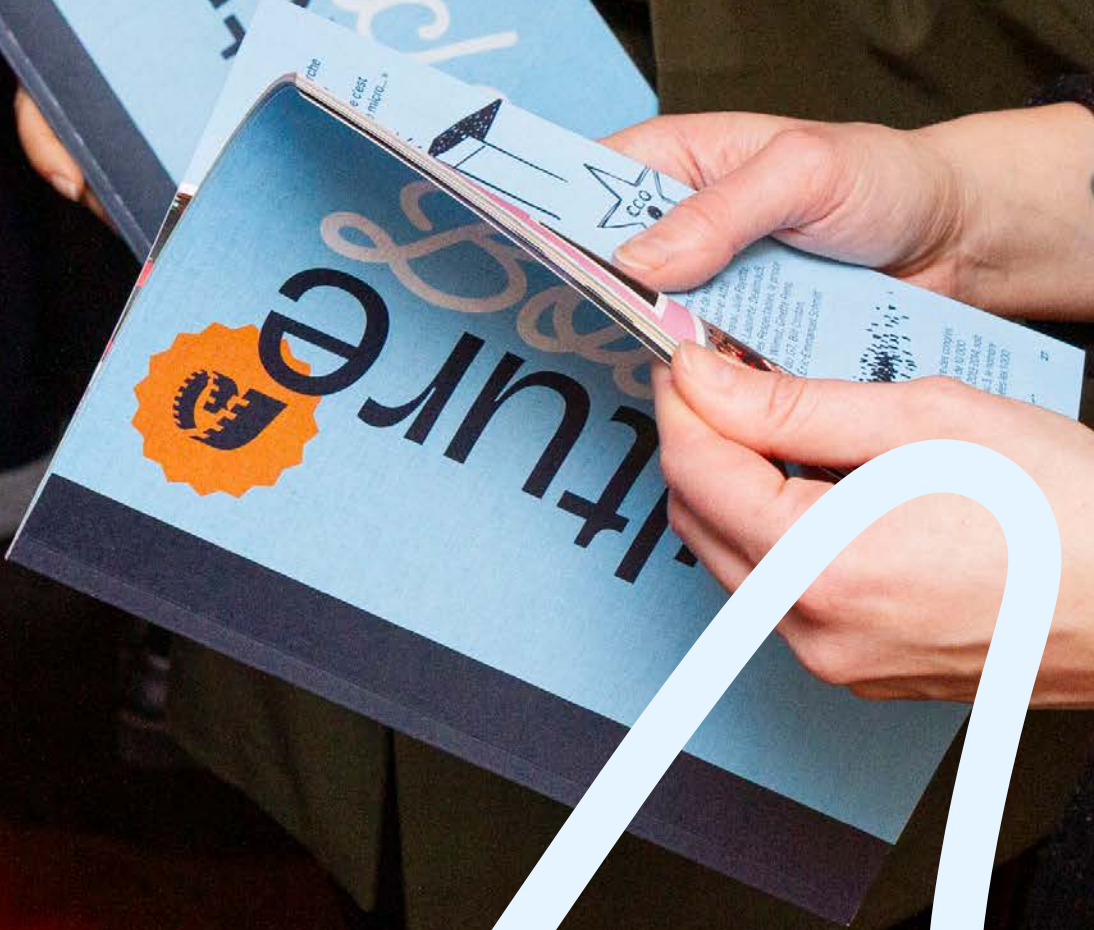
Les membres du personnel ont accès à un programme d'aide qui s'adresse à eux et à leur famille, par le biais d'une application mobile ou Web. Le service offre non seulement la télémédecine pour les soins primaires, mais aussi des consultations avec des spécialistes en santé mentale, en matière légale, en fiscalité, en finances, etc. Des rappels de l'existence du programme d'aide sont régulièrement partagés dans l'infolettre interne diffusée au personnel.

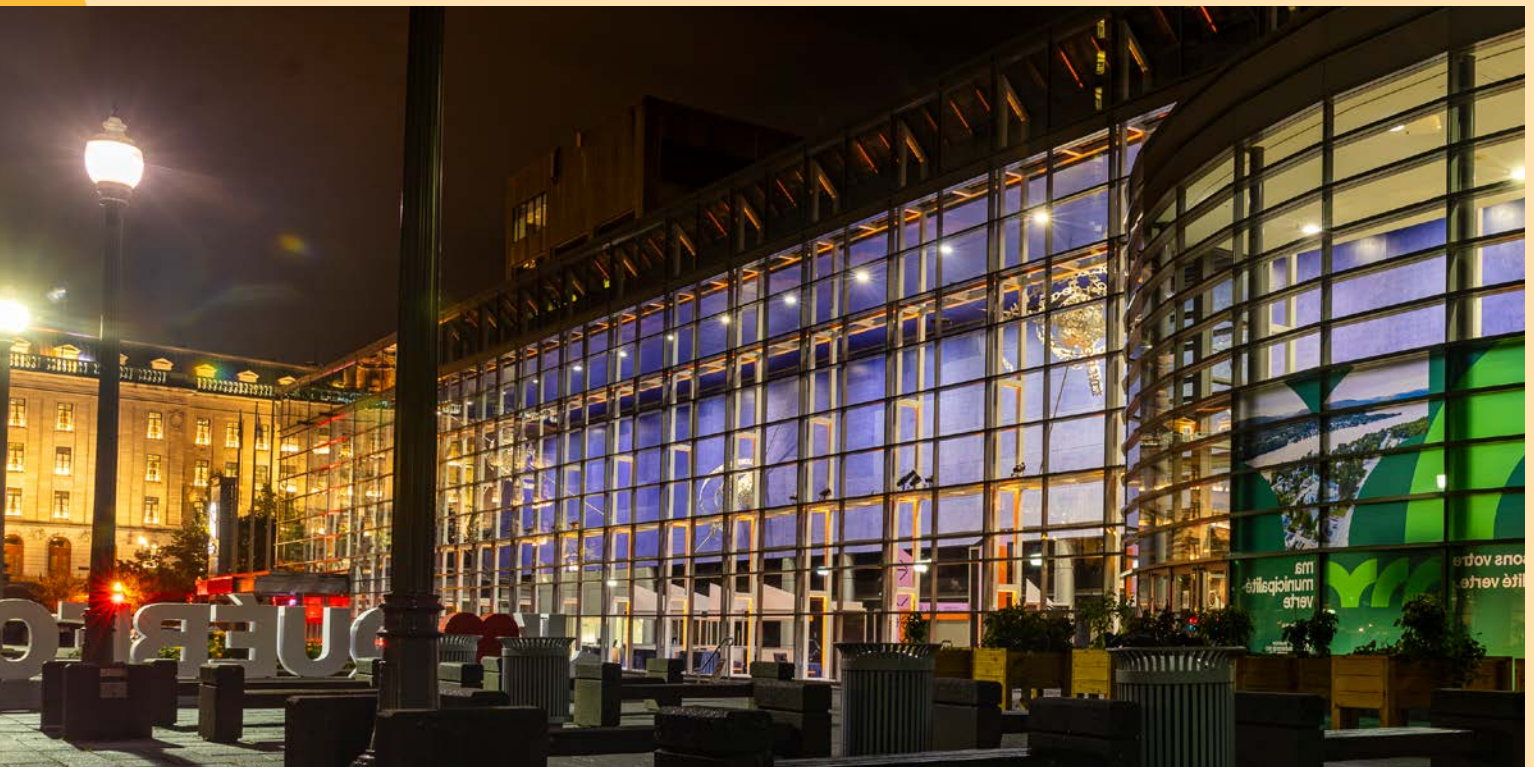
En plus du programme d'aide aux employé(e)s et de la séance annuelle de vaccination contre la grippe, la Société a créé un comité Bien-être pour agrémenter la vie de bureau, en plus d'offrir des horaires de travail flexibles et l'accès à des tarifs préférentiels avec plusieurs centres de conditionnement physique.

Technologies de l'information

En matière de technologies de l'information, la Société continue les actions nécessaires afin de répondre aux exigences du ministère de la Cybersécurité et du Numérique (MCN) et contribuer à la satisfaction de la clientèle. En 2024-2025, les actions suivantes ont été réalisées :

- Remplacement des points d'accès sans fil dans le Centre, assurant une fiabilité accrue et répondant aux besoins de la clientèle, des membres du personnel et des partenaires sous-traitants.
- Migration du système téléphonique traditionnel vers la téléphonie IP Teams.
- Audit en matière de sécurité des systèmes de gestion immobilière et mise en place d'un plan d'action.
- Poursuite des travaux de rehaussement de la sécurité de l'information et de la protection des actifs et données.
- Planification des travaux de migration du système intégré de gestion qui permettra de finaliser le transfert des actifs en infonuagique.
- Formation et sensibilisation en continu du personnel en matière d'outils technologiques et de cybersécurité. Des simulations d'hameçonnage sont aussi effectuées pour développer la vigilance face aux différents types de menaces informatiques.
- Création d'un comité de travail sur l'intelligence artificielle afin de comprendre comment celle-ci peut optimiser les méthodes de travail et être bénéfique pour la Société, et d'assurer une veille des tendances.





→ Impact économique

L'année 2024-2025 marque un nouveau sommet pour le Centre des congrès de Québec en matière d'impact économique. Les événements tenus au Centre ont généré des retombées records de 193,9 M\$, en hausse de 17 % par rapport à l'an dernier, et un impact net de 154,4 M\$, réaffirmant la contribution déterminante du Centre à la vitalité économique de Québec et à son rayonnement sur la scène nationale et internationale.

L'impact économique relié aux événements tenus au Centre a, encore cette année, été évalué à l'aide du modèle intersectoriel de l'Institut de la statistique du Québec (ISQ). Cette méthodologie de calcul des dépenses générées est reconnue par l'Association internationale des palais des congrès (AIPC).

À l'aube de la 30^e année d'existence du Centre des congrès de Québec, voici un récapitulatif de son impact économique dans la région depuis sa première année financière.

1 ^{er} avril 1997 au 31 mars 2025	
Retombées économiques totales	2 692,9 M\$
Retombées économiques nettes	2 250,6 M\$
Argent neuf - Hors Québec	670 M\$
Argent neuf - Hors Québec et hors région de Québec	1 603 M\$
Revenus fiscaux et parafiscaux - Total	623,7 M\$
Revenus fiscaux et parafiscaux - Québec	433 M\$
Hébergement et restauration	788 M\$
Nuitées	4 716 574
Emplois créés et maintenus	4 071

Notes :

Le nombre de nuitées est en lien avec tous les participants aux événements qui demeurent à l'extérieur de la grande région de Québec.

Les vecteurs sont des sommes quotidiennes théoriques attribuées à chacun des participants afin d'estimer ses dépenses totales. Cette somme est ajustée selon la provenance du participant et le type d'événement.

→ Impact économique 2024-2025

Dépenses totales

193,9 M\$

Année record en termes de retombées économiques générées pour la région et pour les différents paliers de gouvernement.

Les **dépenses totales** correspondent à l'ensemble des sommes dépensées par les participants et les organisateurs dans la région de Québec, avant déduction des fuites économiques (importations hors Québec).

154,4 M\$

→ Impact économique net 2024-2025

L'**impact économique net** correspond aux dépenses totales dans la région de Québec, moins les fuites (importations), reflétant ainsi la valeur réellement retenue dans l'économie régionale.

→ Impact économique net 2024-2025

Argent neuf hors région de Québec

144,6 M\$

La notion « **hors région** » correspond uniquement aux retombées économiques générées par les visiteurs provenant de l'extérieur de la région de Québec.

Argent neuf hors du Québec

41,7 M\$

La notion « **hors du Québec** » se limite aux retombées économiques générées par les visiteurs provenant de l'extérieur de la province de Québec.

→ Rendement économique 2024-2025

Retour pour chaque dollar de subvention reçu

1 \$ versé au
Centre des congrès
de Québec



4,55 \$
pour le gouvernement
du Québec

Le Centre des congrès de Québec atteint un rendement qui excède le seuil d'autofinancement implicite, ce qui signifie qu'il génère davantage de ressources financières pour les gouvernements (taxes et impôts divers) qu'il n'en consomme (subventions).

→ Revenus fiscaux et parafiscaux 2024-2025

Les revenus fiscaux fédéraux (14,5 M\$) sont inclus même s'ils ne représentent pas un gain pour le Québec.

Québec : 40,9 M\$

Canada : 14,5 M\$

Total : 55,4 M\$

→ Nombre d'emplois générés en 2024-2025

1 140

Les 1 140 emplois créés et maintenus par cette activité économique représentent un apport social et économique considérable pour le Québec.

Ils illustrent la contribution déterminante du Centre des congrès de Québec au développement économique durable et à la vitalité de la région.

→ Nombre de nuitées générées en 2024-2025

283 254

→ Impact sur les principaux secteurs d'activité économique 2024-2025

Restauration :

34,7 M\$

Hébergement :

70 M\$

L'impact de la présence du Centre des congrès de Québec ne se limite pas aux secteurs d'activité traités dans la présente analyse, mais se reflète également dans presque tous les secteurs de l'activité économique québécoise.

Commerce de gros et détail :

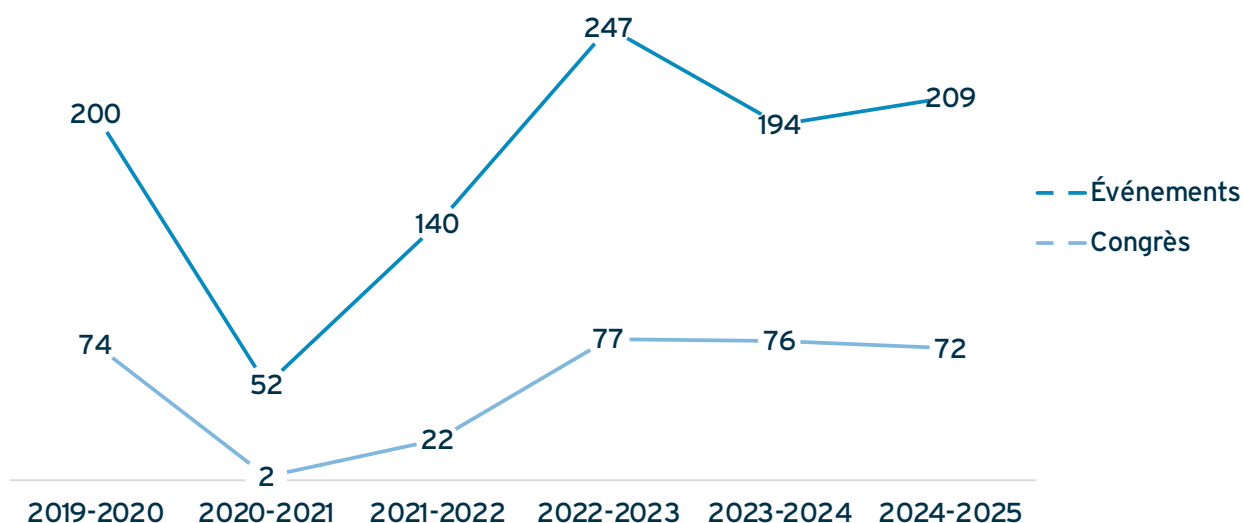
8 M\$

Service de soutien technique :

14,4 M\$

→ Évolution du nombre d'événements et de congrès des 6 dernières années

Parmi les 72 congrès accueillis en 2024-2025, **13** congrès étaient d'envergure internationale.



→ Performance globale : Résultats de l'année

→ Revenus d'événements par marché 2024-2025

	Nombre d'événements				Revenus d'événements (\$)			
	Résultats	Objectifs	Écarts	% réalisé	Résultats	Objectifs	Écarts	% réalisé
Congrès								
Internationaux	13	13	0	100 %	1 347 724	1 076 570	271 154	125 %
Nationaux	59	53	6	111 %	4 946 256	4 142 695	803 561	119 %
	72	66	6	109 %	6 293 980	5 219 265	1 074 715	121 %
Salons	19	17	2	112 %	1 322 184	1 245 049	77 135	106 %
Réunions	91	95	(4)	96 %	1 988 567	1 523 839	464 728	130 %
Spectacles/ banquets	27	34	(7)	79 %	1 023 324	976 687	46 637	105 %
Autres	-	-	-	-	346 362	235 160	111 202	147 %
	209	212	(3)	99 %	10 974 417	9 200 000	1 774 417	119 %

→ Sommaire comparatif par type de revenus, frais d'événements et marge brute comparé au budget 2024-2025

	Réal		Budget		Écart	
	\$	%	\$	%	\$	%
Location de salles	3 185 312	29 %	2 854 474	31 %	330 838	12 %
Redevances alimentaires	3 409 024	31 %	2 922 308	32 %	486 716	17 %
Redevances audiovisuelles	587 230	5 %	614 344	7 %	(27 114)	-4 %
Redevances autres	88 875	1 %	0	0 %	88 875	
Services auxiliaires	3 703 976	34 %	2 808 874	31 %	895 102	32 %
Total des revenus d'événements	10 974 417	100 %	9 200 000	100 %	1 774 417	19 %
Frais d'événements	4 038 013	37 %	3 222 000	35 %	816 013	25 %
Marge brute	6 936 404	63 %	5 978 000	65 %	958 404	16 %

→ Revenus d'événements par type de revenus et par catégories d'événements 2024-2025

	Totaux	Location de salles	Services alimentaires	Services audiovisuels	Services auxiliaires	Autres
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Congrès						
Internationaux	1 347 724	363 993	359 899	75 697	548 135	
Nationaux	4 946 256	1 400 327	1 771 737	159 626	1 614 566	
	<u>6 293 980</u>	<u>1 764 320</u>	<u>2 131 636</u>	<u>235 323</u>	<u>2 162 701</u>	
Salons	1 322 184	506 154	194 999	30 854	590 976	-799
Réunions	1 988 567	727 995	503 544	122 171	634 857	
Spectacles/banquets	1 023 324	108 318	565 135	31 505	318 366	
Autres	346 362	78 525	13 710	167 377	-2 924	89 674
	<u>10 974 417</u>	<u>3 185 312</u>	<u>3 409 024</u>	<u>587 230</u>	<u>3 703 976</u>	<u>88 875</u>

→ **Suivi des revenus
par catégorie d'événements 2024-2025**

Congrès :

6,3 M\$

Réunions :

2 M\$

Salons :

1,3 M\$

Spectacles/banquets :

1 M\$

→ **Suivi des revenus
par type de marché 2024-2025**

Revenus
internationaux :

1,3 M\$

Revenus
nationaux :

4,9 M\$

→ **Taux d'occupation
2024-2025**

77 %

→ En synergie avec le milieu

Octroi de contrats et ententes conclues

À la suite d'appels d'offres publics, des contrats ont été octroyés à :

- Groupe de sécurité Garda SENC, pour la fourniture de services de sécurité
- Encore Global Events (Canada) ULC, pour les services de gréage

Dans le cadre d'une entente avec l'Université Laval, le Centre des congrès de Québec est fier de soutenir l'action climatique scientifique par le biais du Programme de compensation volontaire. Cette entente permet d'appuyer les projets innovants de lutte contre les changements climatiques de la communauté universitaire en priorisant les impacts locaux et provinciaux, via le Fonds d'action climatique de l'Université Laval. Elle permet également de faire l'acquisition de crédits carbone certifiés issus d'un projet québécois (soit le Bloc Monet de Solifor). En 2024-2025, la Société a remis une contribution totale de 36 349 \$, dont 10 092 \$ allant au Fonds climatique de l'Université Laval, pour l'année s'étant terminée au 31 mars 2024.

Apport à la collectivité et à l'environnement

Don de denrées alimentaires

En 2024-2025, la Société et Maestro Culinaire, son partenaire exclusif en services alimentaires ont lutté contre le gaspillage alimentaire en remettant les surplus de production aux organismes communautaires suivants :

Lauberivière	Les enfants d'amour (Louise Brissette)	Maison des jeunes du quartier St-Jean-Baptiste
5 843 kg	448 kg	93 kg

Total de 6 384 kg redonnés aux organismes



Agriculture urbaine et verdissement

Durant la saison estivale 2024, plusieurs initiatives ont été reconduites afin de favoriser l'agriculture urbaine, la pollinisation et le verdissement aux abords du Centre des congrès de Québec :

- Réinstallation du jardin urbain et de ses 40 bacs de plantation sur la Promenade Desjardins, en collaboration avec l'organisme Les Urbainculteurs. Les récoltes ont servi à approvisionner localement la brigade culinaire de Maestro Culinaire et la population environnante. Le projet sera reconduit à l'été 2025 et du verdissement supplémentaire sera installé en remplacement de quatre bassins d'eau.
- Réinstallation d'une ruche d'abeilles sur le toit du Centre des congrès, en collaboration avec l'organisme d'apiculture urbaine Alvéole.
- Verdissement de zones supplémentaires autour de l'hôtel Hilton.

Générosité en action

Ouverte sur sa communauté, la Société a veillé à maximiser son impact social positif en 2024-2025, au-delà des retombées économiques générées pour la région de Québec :

- À l'automne 2024, dans le cadre de la campagne Entraide 2024 du gouvernement du Québec, le personnel de la Société a recueilli 6 298 \$ en dons pour les organismes de Centraide Québec et Chaudière-Appalaches, Partenaire Santé-Québec et la Croix-Rouge canadienne (Québec).
- À l'automne 2024 également, la Société a organisé sa première collecte de sang au Centre des congrès, en collaboration avec Héma-Québec, mobilisant non seulement les membres du personnel, mais aussi les établissements avoisinants et la population du Vieux-Québec. Lors de cette collecte, 35 dons de sang ont été effectués, permettant de sauver 140 vies.
- Enfin, par le biais de la traditionnelle carte des fêtes virtuelle en décembre 2024, la participation de la clientèle et des abonnés sur les réseaux sociaux a permis à la Société de remettre un don de 2 000 \$ au Pignon Bleu. Pour cet organisme, cela représente 4 000 collations, ou 535 repas complets, ou 900 petits-déjeuners complets.

Des événements porteurs pour la région

L'équipe de la Société travaille en étroite collaboration avec la communauté de Québec et analyse les opportunités événementielles qui pourraient être porteuses pour la région. À cette fin, un fonds de développement des marchés permet de venir en aide à des promoteurs ou à des organisations, que ce soit par des services-conseils, de la planification stratégique, du soutien logistique, de l'analyse de budgets ou de l'aide financière. Ce fonds peut également être utilisé afin de bonifier les efforts de vente de la Société ou pour percer de nouveaux créneaux.

Innovation et rayonnement : Partenariats et implications

Chaque année, la Société élargit son réseau de partenariats stratégiques avec des organisations locales, nationales et internationales. Ces collaborations permettent d'enrichir l'offre du Centre des congrès, de stimuler l'innovation, et de contribuer activement au développement économique, scientifique et culturel de la région. En 2024-2025, les partenariats suivants* ont été reconduits ou mis en place :

Secteur économique et touristique :

- Québec International
- Palais des congrès de Montréal
- Chambre de commerce et d'industrie de Québec (CCIQ)
- Association hôtelière de la région de Québec (AHRQ)
- Alliance de l'industrie touristique du Québec (AITQ)
- Québec Destination affaires (QDa)
- Destination Québec cité (DQc)
- Convention Centres of Canada (CC of C)
- Cercle des Dirigeants d'Entreprises Franco-Québécoises (CDEFQ)
- Meetings Mean Business Canada (MMBC)
- Destination Canada's Business Events
- Association internationale des palais de congrès (AIPC)
- Tourisme Wendake

Secteur universitaire et scientifique :

- Université Laval
- Fonds de recherche du Québec (FRQ)
- Centre de recherche du CHU de Québec-Université Laval

Secteur événementiel :

- Centre d'études collégiales de Montmagny
- Cité des Congrès de Nantes / Exponentes
- Ville de Québec
- Destination Québec cité (DQc)
- Aéroport international Jean-Lesage de Québec
- ExpoCité / Centre de foires
- Le Parlementaire

Secteur communautaire :

- Moisson Québec
- Pignon Bleu
- Fondation YWCA Québec
- Prise

Secteur environnemental :

- Stratzer
- Urbainculteurs
- Alvéole
- Programme de compensation volontaire de l'Université Laval

**Liste non exhaustive*

→ Ventes, mise en marché et communications

L'année 2024-2025 a marqué un tournant exceptionnel pour le Centre des congrès de Québec, qui a connu un rayonnement impressionnant à l'international et qui a accueilli un grand nombre d'événements d'envergure. Grâce à des efforts de vente soutenus, une collaboration stratégique avec les partenaires et une conjoncture favorable, la Société a connu une année record en matière de revenus confirmés.

Stratégies de vente : une année record et un rayonnement international renouvelé

Le retour en force des événements internationaux a été l'un des faits saillants de l'année financière 2024-2025. Après une reprise progressive amorcée dans les dernières années, le calendrier du Centre des congrès s'est enrichi de nombreuses confirmations de congrès internationaux majeurs, témoignant de la vitalité retrouvée du secteur et de l'attractivité de Québec comme destination affaires.

Ce succès est également attribuable à une collaboration fructueuse avec Destination Canada et son Fonds d'attraction de congrès internationaux (FACI). Ce programme a joué un rôle déterminant dans la capacité de l'équipe des ventes de la Société à attirer et à sécuriser des événements de grande envergure au Centre des congrès. L'appui stratégique et financier offert par le Fonds a renforcé la compétitivité du Centre sur la scène mondiale, permettant de positionner Québec comme un choix de premier plan pour les organisateurs d'événements.

L'équipe des ventes a travaillé avec rigueur et créativité, misant sur des propositions personnalisées, une intelligence de marché accrue et une présence proactive sur les marchés cibles. Cette approche ciblée, combinée à une offre de services de classe mondiale et à l'engagement des partenaires locaux, a contribué à faire de 2024-2025 une année phare dans l'histoire récente du Centre.

2024-2025 en bref :

- 4 congrès et leurs ambassadeurs ont bénéficié de l'entente de partenariat avec l'Université Laval (bourse), pour un total de 17 558,90\$ remis à des fonds de recherche de l'Université Laval.
- Confirmation de 237 événements, dont 17 congrès internationaux et 33 congrès canadiens (majoritairement pour 2026 et 2028).
- 3 dépôts de candidatures dont 2 ont été gagnées (pour 2027 et pour 2030).
- Réalisation de 20 visites d'inspection et de repérage.

Communications et visibilité : maximiser le rayonnement du Centre et de son équipe

Au cours de l'année 2024-2025, l'équipe des communications et de la mise en marché a déployé des stratégies ciblées pour faire rayonner la réputation d'excellence du Centre des congrès et de son équipe d'experts, stimuler l'achalandage des visiteurs, de la clientèle, des internautes et des abonnés, tout en consolidant la position de Québec comme destination incontournable pour la tenue d'événements d'affaires.

La croissance de l'engagement des communautés numériques, les collaborations médiatiques ciblées ainsi que les initiatives de visibilité sur le terrain ont contribué à renforcer la portée et l'impact des différentes actions de communication et de promotion.

Tout sauf conventionnel

À travers son contenu inédit et son matériel promotionnel varié, l'équipe des communications et de la mise en marché a veillé à mettre de l'avant ce qui distingue le Centre des congrès des autres établissements : son équipe humaine et dévouée, son leadership en développement durable, ses services de grande qualité, la polyvalence de ses espaces. La création de nouveaux outils de communication interne et externe, fidèles à l'image de marque tout sauf conventionnelle du Centre, permet d'assurer une cohérence dans la diffusion des différents messages clés de la Société.

2024-2025 en bref :

- Publication de 9 nouvelles et 5 articles sur le site Internet du Centre des congrès.
- Diffusion de 6 communiqués de presse auprès des médias, pour un total de plus de 5 600 consultations.
- Nomination aux Heavent Awards 2025 dans la catégorie « Événement produit par une destination, un centre de foires ou un centre de congrès » pour la deuxième édition du Rendez-vous d'affaires de la Francophonie, organisée par Québec international, le Centre des congrès de Québec et Québec Destination affaires.
- Augmentation du taux d'engagement des utilisateurs du site Internet (74,6 %), témoignant d'une expérience utilisateur efficace, soutenue par du contenu pertinent et accessible.
- Contenu commandité et publicités numériques : 2 infolettres commanditées via Ignite et Naylor, 1 article hébergé sur La Presse+ générant à lui seul plus de 1 M d'impressions et des publicités format plein écran générant 5 688 clics.
- 21 mentions dans les médias et dans la presse spécialisée.
- Production d'un troisième balado dans la série *L'arrière-scène : le balado du Centre*, mettant en vedette la nouvelle présidente-directrice générale et son parcours dans le domaine du tourisme d'affaires.
- Déploiement de 3 campagnes numériques SEM (*Search Engine Marketing*) générant une augmentation du taux d'interaction moyen (4,82 %) supérieur à l'année précédente. Ces campagnes portaient respectivement sur les salles de réunion et les types d'événements recherchés auprès de la clientèle du marché québécois, le programme *Montre ton badge* auprès des congressistes, et le positionnement du Centre sous le thème *Tout sauf conventionnel* auprès de l'ensemble des usagers.
- Envoi de courriels et d'infolettres à plus de 24 000 contacts clients et partenaires, générant un taux d'ouverture moyen de 39,8 %, comparable aux meilleurs résultats de l'industrie du tourisme d'affaires.
- Acquisition organique de 994 nouveaux abonnés sur les réseaux sociaux du Centre des congrès (Facebook, Instagram, LinkedIn).
- Envoi d'une carte des fêtes virtuelle à la clientèle et au personnel en décembre 2024, faisant appel à leur générosité par leurs interactions sur les réseaux sociaux et permettant ainsi de récolter un don de 2 000 \$ pour l'organisme Le Pignon Bleu.
- Promotion des pages de campagne tout au long de l'année : toutsaufconventionnel.com et anythingbutconventional.com.

QUÉBEC CITÉ

DESTINATION AFFAIRES

L'année 2024 a marqué un tournant pour Québec Destination affaires (QDa), avec des changements significatifs et une dynamique renouvelée. L'équipe de QDa a également terminé la deuxième année de son Plan stratégique 2023-2025 avec des résultats très satisfaisants. Les partenaires hôteliers et le Centre des congrès de Québec ont connu une année record en tourisme d'affaires.

2024 en bref

1^{er} janvier au 31 décembre 2024

- Accueil de 3 nouveaux délégués commerciaux au sein de l'équipe QDa (pour le marché corporatif canadien, le marché associatif américain et le marché international).
- Organisation de 53 activités de vente et de promotion dans le cadre d'événements tels que Tête-à-Tête de la Société canadienne des directeurs d'association, Corporate Meetings + Events Expo, IMEX Frankfurt, IMEX Las Vegas, IBTM America (Institute of Business Travel Management), IBTM World, ainsi que la traditionnelle activité promotionnelle QDa au restaurant Riviera à Ottawa et une activation chez Wynford à Toronto (dîner poutine).
- Accueil d'une tournée de familiarisation en collaboration avec Air Canada, support à l'hôtel Hilton Québec pour l'organisation d'une tournée de familiarisation avec Meeting Encore, support à l'hôtel Fairmont Le Château Frontenac pour l'organisation de 3 tournées de familiarisation (canadiennes et internationales).
- Organisation et accueil de plus de 30 visites d'inspection pour le marché canadien, et de plus de 20 visites d'inspection de clients internationaux.
- 701 occasions d'affaires générées, représentant une augmentation de 1 012 % depuis la création de QDa 2014.
- 246 confirmations d'événements, totalisant plus de 225 000 participants.
- 379 nouveaux comptes créés (*prospects*).
- Placements publicitaires dans 9 médias de l'industrie, comme Smart Meetings, Ignite ou PCMA Convene, représentant 2,8 millions d'impressions et 19 000 clics.
- 19 mentions dans la presse spécialisée à propos de Québec et des partenaires QDa.
- Campagne de marketing de contenu en collaboration avec Financial Post, représentant plus de 60 000 impressions et 3 800 clics.
- Performance des réseaux sociaux : augmentation de 10,2 % des abonnements et de 30 % du taux d'engagement.
- Production d'une nouvelle vidéo intitulée *POV: Your next conference is in Québec City* et destinée au positionnement et à la promotion des événements confirmés à Québec, générant plus de 282 000 vues (excluant la diffusion dans les aéroports) et plus de 83 000 clics et interactions.
- Marketing courriel : Envoi de 26 courriels, dont 11 suivis post-événements à la clientèle, occasionnant plus de 1 250 nouvelles relations d'affaires.
- Rédaction et publication de 10 articles sur le site Internet de Québec Destination affaires, mettant de l'avant les nouveautés de la destination, les membres, les industries clés, les tendances de l'industrie, etc.
- Près de 63 000 pages vues sur le site Internet de Québec Destination affaires avec un taux d'engagement de 74,4 % sur les fiches-membres des partenaires QDa.



CERCLE DES AMBASSEDEURS DE QUÉBEC

Sous la responsabilité de Québec Destination affaires, le Cercle des ambassadeurs de Québec soutient et accompagne des personnes d'influence dans leurs démarches pour attirer et organiser un congrès international à Québec, notamment au Centre des congrès de Québec. La fin de l'année 2024 a été marquée par une volonté de renforcer le sentiment d'appartenance des ambassadeurs actuels tout en attirant de nouveaux membres influents (relève) provenant de différents secteurs.

2024 en bref

1^{er} janvier au 31 décembre 2024

- 8 congrès internationaux organisés par des ambassadeurs du Cercle, permettant ainsi de générer 14,5 M\$ en retombées économiques pour la région, soit près du double de l'année dernière (6 de ces congrès ont eu lieu au Centre des congrès de Québec).
- Élaboration d'un plan d'action triennal 2025-2028 à la suite de 3 groupes de discussion tenus avec des membres ambassadeurs, afin de discuter des orientations futures du Cercle.
- Présentation de 6 dossiers de candidature admissibles au Fonds d'attraction de congrès internationaux de Destination Canada : 5 dossiers de candidature ont été gagnés grâce à l'appui de ce programme, totalisant une aide financière de près de 2,4 M\$.
- Envoi de 9 infolettres destinées aux membres du Cercle afin de garder le lien avec eux et de partager des nouvelles.
- Renouvellement de l'entente avec les Fonds de recherche du Québec et lancement de la 6^e édition du concours Soutien à l'organisation de congrès internationaux scientifiques. Cette édition a permis de remettre 5 bourses totalisant 30 000 \$ à des chercheurs et chercheuses qui organiseront un congrès international à Québec au cours de l'année 2025 (4 de ces congrès auront lieu au Centre des congrès de Québec).

Le Cercle des ambassadeurs de Québec soutient et accompagne des personnes d'influence dans leurs démarches pour organiser un congrès international à Québec.

De mai à octobre 2024, le Centre des congrès de Québec a accueilli 6 congrès internationaux grâce au travail et à l'implication de ses membres. Ces événements ont généré plus de 13,2 M\$ en retombées économiques pour la région de Québec et pour le Québec :

Congrès	Retombées (\$)
Rendez-vous d'affaires de la Francophonie 2024	10 000 000 \$
Odyssey: The Speaker and Language Recognition Workshop	206 912 \$
19 ^e conférence internationale NetSci	1 262 163 \$
16 ^e congrès mondial sur l'inflammation (WCI)	569 008 \$
Optica Advanced Photonics Congress	951 795 \$
8 th International Conference on Estuaries and Coasts	217 257 \$
Total	13 207 135 \$

→ Expérience client

Coordination d'événements

L'équipe de l'expérience client a relevé avec succès les défis qui se sont présentés au cours de l'année 2024-2025 : calendrier d'événements bien rempli, travaux dans le bâtiment de Place Québec, etc. L'accompagnement hors pair offert par les coordonnateurs et coordonnatrices a été grandement apprécié de la clientèle, et chaque événement s'est avéré un succès.

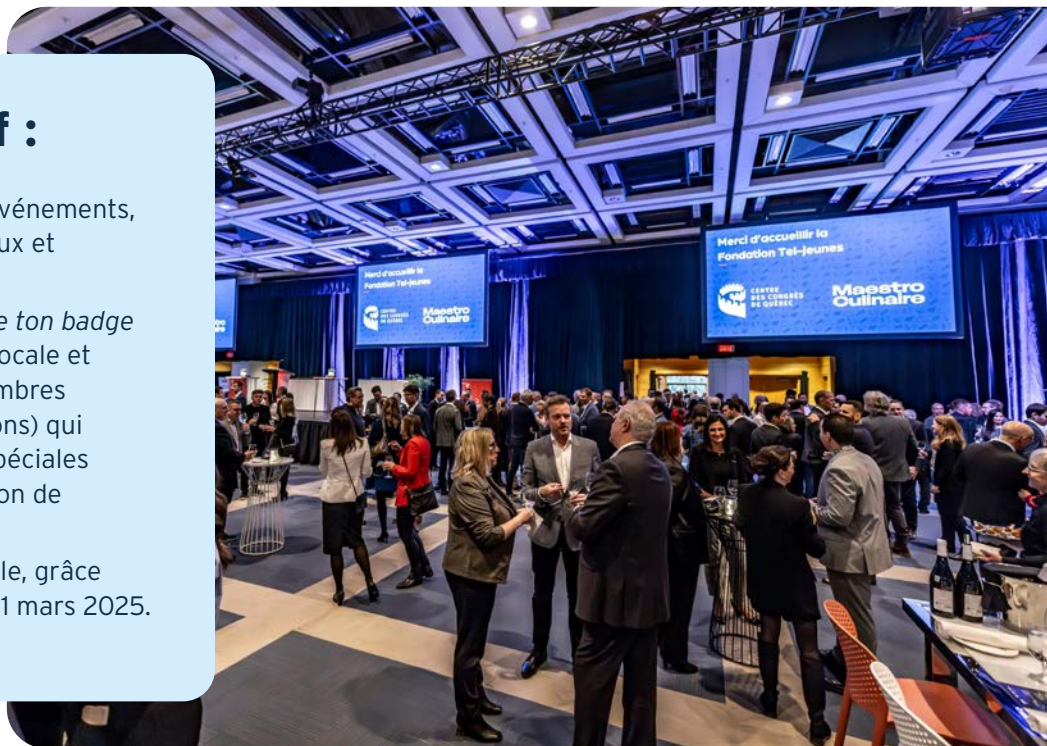
Le mois de mai 2024 a été plus chargé en événements que le mois d'octobre, qui est habituellement la période la plus occupée au Centre des congrès de Québec.

Satisfaction de la clientèle

Selon les réponses des sondages envoyés à la clientèle à la suite de leur événement tenu au Centre des congrès, le taux de satisfaction globale s'élève à 94,1 % pour l'année 2024-2025. La qualité de l'accueil (professionnalisme du personnel) et la propreté des lieux, qui ont également été évaluées dans ces sondages, atteignent respectivement un taux de satisfaction de 96,3 % et 95,4 %. Tout au long de l'année, les visiteurs et les congressistes étaient invités à partager leur expérience via les bornes de sondages installées dans les aires publiques, ou encore en balayant les autocollants (code QR).

2024-2025 en bref :

- Accueil et coordination de 209 événements, dont 72 congrès (13 internationaux et 59 nationaux).
- Continuité du programme *Montre ton badge* visant à encourager l'économie locale et comptant 36 établissements membres (boutiques, restaurants, attractions) qui proposent des rabais ou offres spéciales aux congressistes sur présentation de leur badge.
- Moyenne de 4,4 étoiles sur Google, grâce à plus de 2 038 avis rédigés au 31 mars 2025.



Services d'accueil

La Société poursuit son partenariat avec son fournisseur TalentWorld afin d'assurer les services d'accueil des congressistes et visiteurs au Centre des congrès. Pour l'année 2024-2025, cela représente un total de 16 943 heures. La stabilité et le dynamisme du personnel d'accueil contribuent grandement à l'expérience positive des visiteurs.

En tant que milieu de travail favorisant l'inclusion et l'égalité à l'emploi, l'équipe de TalentWorld a accueilli au Centre des congrès, en novembre 2024, un stagiaire en situation de handicap, contribuant ainsi à faire évoluer la vision du service client auprès de l'équipe d'accueil envers la clientèle à mobilité réduite et de les sensibiliser davantage à leurs besoins (stage d'une durée de 6 mois).

→ Gestion immobilière

La Société, en collaboration avec ses partenaires, GDI Services (Québec) S.E.C. et Opsi gestion d'infrastructures, s'applique à maintenir l'intégrité et l'entretien du bâtiment à un haut niveau de qualité. Les équipes mettent en place des mesures et des projets pour assurer une performance énergétique maximale, effectuer des opérations responsables au quotidien, en plus d'offrir un bâtiment écoresponsable aux usagers du Centre.

À l'automne 2024, un membre de l'équipe du département de la gestion immobilière et soutien aux événements (DGI) a été nommé directeur adjoint et responsable du maintien d'actifs, afin d'accompagner et de contribuer à l'atteinte des objectifs du Plan de maintien d'actifs de la Société et de coordonner l'ensemble des projets du volet immeuble.

2024-2025 en bref :

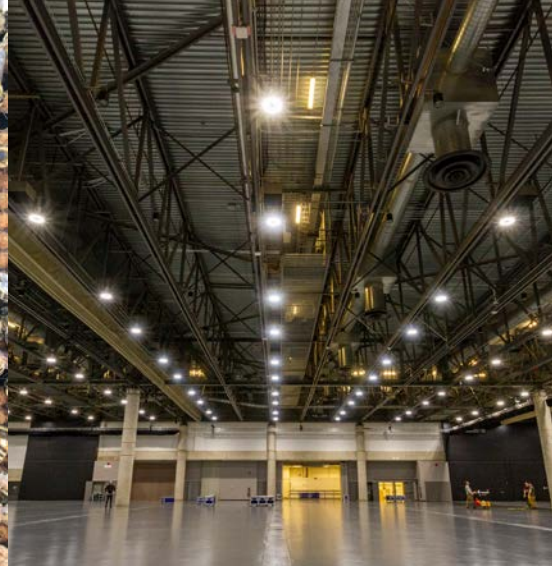
Production technique

- Appel d'offres public pour le service de gréage et d'entretien des équipements d'accrochage : contrat accordé à Encore.
- Aménagement d'un secteur permanent dédié à l'équipe de gréage, à l'entreposage de matériel et à l'entretien des différents équipements.
- Acquisition de nouveaux équipements de manutention (chariot élévateur, transpalette électrique et plate-forme élévatrice) en remplacement d'équipements en fin de vie.

Immeuble

- Nomination d'un directeur adjoint et responsable du maintien d'actifs au département de la gestion immobilière et soutien aux événements.
- Restauration ou modernisation de plusieurs mobiliers servant à la clientèle et aux événements :
 - Remplacement des cloisons mobiles des salles 200, 400 et 2000;
 - Remplacement complété du tapis de la salle 200;
 - Recouvrement complété des 9 000 chaises du Centre.
- Travaux de maintenance et d'amélioration de l'entrée électrique afin d'assurer la fiabilité du réseau dans le Centre des congrès.





Toujours plus vert

La Société du Centre des congrès de Québec ne cesse de réaffirmer son engagement et son leadership en matière de développement durable.

Cette priorité fondamentale s'incarne à la fois dans ses politiques de gestion et plans d'action, dans l'amélioration continue de ses pratiques écoresponsables au quotidien, et dans la mobilisation de son équipe autour d'initiatives concrètes et mesurables.

En 2024-2025, plusieurs nouvelles initiatives ont été mises en place en ce sens.

- Interventions à des fins écoresponsables dans l'immeuble :
 - Bonification des processus de gestion des matières résiduelles, en collaboration avec la firme Stratzer, afin d'obtenir le niveau Performance de la certification ICI on recycle + (IOR+) de Recyc-Québec;
 - Remplacement du panneau de contrôle de nettoyage automatique des hottes des cuisines, permettant de réduire la consommation d'énergie et le taux d'émissions de GES;
 - Modernisation complétée du système d'éclairage de la salle 400 et des salles de réunion des secteurs 2000 et 300, réduisant considérablement la consommation d'énergie et permettant une variation de l'intensité lumineuse et du degré de chaleur des ampoules;
 - Achat de 50 structures de tables rondes de 72 pouces afin de les installer sous des tables déjà existantes (réutilisation);
 - Remplacement de trois thermopompes afin d'améliorer le confort thermique de certaines salles et de réduire la consommation d'énergie.
- Création d'un comité de développement durable composé de membres du personnel provenant de chaque département de la Société.
- Renouvellement du contrat de jardins urbains sur la Promenade Desjardins, en collaboration avec l'organisme Les Urbainculteurs et l'Université Laval.
- Diversification proactive de l'offre alimentaire afin de répondre à la demande croissante de la clientèle pour des menus végétariens et véganes.
- Lancement du *Rapport de performance en développement durable* pour que les clients puissent connaître les résultats concrets de leurs actions et l'impact environnemental positif de leur événement tenu dans les installations vertes du Centre des congrès.



→ Sommaire des résultats 2024-2025 du plan d'action de développement durable 2023-2028

SOUS-OBJECTIF	ACTION	INDICATEURS	CIBLE 2024-2025	RÉSULTATS 2024-2025
5.1.1 Évaluer la durabilité des interventions gouvernementales	1. Évaluer et faire le suivi de la durabilité des interventions organisationnelles de la SCCQ	1.1 Proportion annuelle des interventions organisationnelles ayant fait l'objet d'une évaluation de la durabilité	58 %	63 % (cible attendue)
		1.2 Nombre total d'objectifs de développement durable ayant atteint le plus haut niveau de performance de la certification Biosphere	5	5 (cible atteinte)

Synthèse des activités :

- Parmi les projets ayant un budget de plus de 100 000 \$ en 2024-2025, la Société a procédé à l'évaluation de cinq projets, dont le remplacement des cloisons mobiles, le remplacement d'appareils d'éclairage et l'acquisition de panneaux de contrôle pour les hottes de cuisine.
- Lors de l'obtention de sa certification Biosphere, la Société a eu la confirmation que cinq ODD (objectifs de développement durable) ont atteint le plus haut niveau de performance. Certaines preuves seront à renouveler en 2025-2026 et la Société bonifiera ses actions pour atteindre un sixième ODD au plus haut niveau de performance.

SOUS-OBJECTIF	ACTION	INDICATEURS	CIBLE 2024-2025	RÉSULTATS 2024-2025
5.4.1 Accroître la part des acquisitions responsables	2. Accroître la part des acquisitions responsables	2.1 Proportion annuelle des acquisitions intégrant au moins une composante responsable	80 %	84 % (cible atteinte)
		2.2 Proportion annuelle des acquisitions du Système d'appel d'offres gouvernemental intégrant au moins deux composantes responsables	42 %	44 % (cible atteinte)

Synthèse des activités :

- La proportion d'acquisitions responsables annuelle est de 84 % pour l'année 2024-2025. Ce taux est principalement dû aux acquisitions de proximité territoriale effectuée par la Société. La banque de fournisseurs et de produits responsables a été mise à jour.
- Parmi les 18 acquisitions effectuées dans le cadre du Système électronique d'appel d'offres (SEAO), huit respectent au moins deux critères d'acquisition responsable. Les critères respectés incluent notamment l'écocoefficience, la durée de vie supérieure et la proximité territoriale.

SOUS-OBJECTIF	ACTION	INDICATEURS	CIBLE 2024-2025	RÉSULTATS 2024-2025
5.6.1 Accroître la durabilité du parc immobilier et des infrastructures	3. Accroître la durabilité du parc immobilier et des infrastructures	3.1 Pourcentage de réduction des émissions de gaz à effet de serre de catégorie 1 et 2 par rapport à 1997-1998	60 % de réduction	63 % de réduction (cible atteinte)
		3.2 Proportion annuelle des émissions de GES compensées par l'acquisition de crédits carbone certifiés	100 %	100 % (cible atteinte)
		3.3 Pourcentage de réduction de l'intensité énergétique du bâtiment par rapport à 1997-1998	23 % de réduction	28 % de réduction (cible atteinte)

Synthèse des activités :

- En 2024-2025, les émissions de gaz à effet de serre de catégories 1 et 2 de la Société se chiffrent à 775 téqCO₂. La méthodologie de comptabilisation a été modifiée de façon à considérer les mêmes sources d'émissions qu'en 1997-1998. Des discussions ont été tenues avec le fournisseur de gaz naturel pour intégrer du gaz naturel renouvelable en 2025-2026.
- Comme convenu dans le cadre d'une entente avec l'Université Laval, 100 % des émissions de catégorie 1 et 2 du Centre des congrès de Québec ont été compensées.
- En 2024-2025, l'intensité énergétique du bâtiment mesurée est de 1,10 GJ/m². Les systèmes d'éclairage des salles 2101 à 2105 ont été remplacés.

SOUS-OBJECTIF	ACTION	INDICATEURS	CIBLE 2024-2025	RÉSULTATS 2024-2025
5.6.2 Accroître la gestion écoresponsable des chantiers de construction et de rénovation	4. Accroître la gestion écoresponsable des chantiers de construction et de rénovation	4.1 Proportion annuelle des contrats de construction et de rénovation qui incluent une politique de gestion écoresponsable de chantier	30 %	71 % (cible atteinte)

Synthèse des activités :

- Parmi les sept chantiers de construction, rénovation ou démolition entrepris en 2024-2025, cinq d'entre eux ont dû s'engager à respecter une politique de gestion responsable de chantiers de construction et de rénovation (Politique de gestion des déchets de construction-rénovation-démolition [CRD], qualité de l'air) de la Société.

SOUS-OBJECTIF	ACTION	INDICATEURS	CIBLE 2024-2025	RÉSULTATS 2024-2025
5.7.1 Accroître la performance de la gestion des matières résiduelles	5. Accroître la performance de la gestion des matières résiduelles	5.1 Niveau d'attestation IOR+ atteint	Obtention du niveau « Performance » de l'attestation IOR+	En cours (cible reportée en 2025-2026)
		5.2 Nombre annuel d'événements pour lesquels les tablettes électroniques sont utilisées.	12	99 (cible atteinte)

Synthèse des activités :

- Un Plan de gestion des matières résiduelles a été élaboré pour la Société.
- Les tablettes électroniques ont été utilisées dans le cadre de 99 événements distincts.

SOUS-OBJECTIF	ACTION	INDICATEURS	CIBLE 2024-2025	RÉSULTATS 2024-2025
4.3.1 Appuyer le développement régional durable	6. Contribuer à la viabilité économique de la région en valorisant l'entrepreneuriat local	6.1 Nombre annuel d'activités réalisées dans le cadre d'un partenariat local	2	0

Synthèse des activités :

- Aucun partenariat local n'a été établi en 2024-2025.

→ Exercice financier en bref

Subvention du gouvernement du Québec

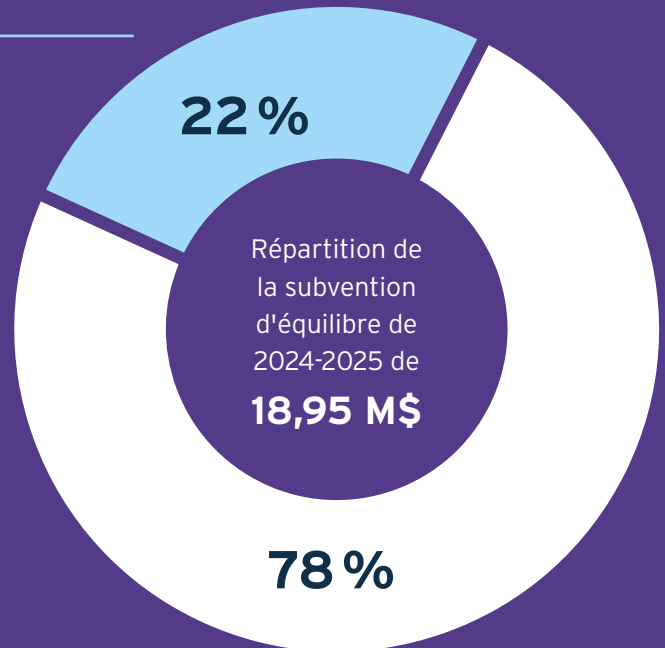
Exploitation du Centre des congrès

Partie disponible à l'exploitation du Centre des congrès de Québec sous contrôle de la Société : 4,09 M \$

Investissement et financement des immobilisations et taxes foncières

Dépenses incompressibles non sous contrôle de la Société

- Investissement et financement en immobilisations : 9,94 M \$
- Taxes foncières : 4,92 M \$



Revenus autonomes

209 événements tenus pour des revenus de 11,6 M\$

Autres revenus

0,6 M\$

Services auxiliaires

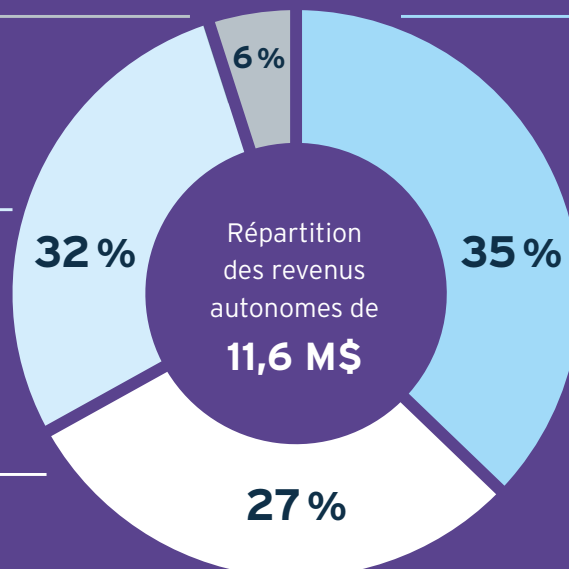
3,7 M\$

Location d'espaces

3,2 M\$

Redevances

4,1 M\$



→ États financiers

Rapport de la direction

L'établissement et la présentation des états financiers de la Société du Centre des congrès de Québec (la Société) ainsi que des autres renseignements figurant dans ce rapport annuel de gestion sont sous la responsabilité de la direction. Aux fins de la préparation de ses états financiers, la Société utilise prioritairement le *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public*. L'utilisation de toute autre source de principes comptables généralement reconnus doit être cohérente avec ce dernier. L'information présentée ailleurs dans le présent rapport annuel de gestion est compatible avec celle des états financiers.

La préparation des états financiers de la Société, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, exige que la direction ait recours à des estimations et des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des revenus et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats futurs pourraient différer de ces estimations actuelles.

Dans le cadre de ses responsabilités, la direction de la Société maintient un système de contrôle interne conçu pour fournir une assurance raisonnable que les biens de la Société sont convenablement protégés, que les transactions sont effectuées conformément à son autorisation et enfin, que les registres comptables constituent une base fiable pour l'établissement d'états financiers exacts et ponctuels.

La Société reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité d'audit dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le Vérificateur général du Québec, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à l'audit des états financiers de la Société, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et son rapport de l'auditeur indépendant expose la nature et l'étendue de cet audit et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité d'audit pour discuter de tout élément qui concerne son audit.



Sindie Boutin, CPA
Directrice de l'administration



Caroline Lepage
Présidente-directrice générale

Québec, le 11 juin 2025

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À l'Assemblée nationale

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

J'ai effectué l'audit des états financiers de la Société du Centre des congrès de Québec (« l'entité »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2025, et l'état des résultats et de l'excédent cumulé, l'état de la variation de la dette nette et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À mon avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'entité au 31 mars 2025, ainsi que des résultats de ses activités, de ses gains et pertes de réévaluation, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

J'ai effectué mon audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Je suis indépendant de l'entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et je me suis acquitté des autres responsabilités déontologiques qui m'incombent selon ces règles. J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'entité.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Mes objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant mon opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours

de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, j'exerce mon jugement professionnel et je fais preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- j'identifie et évalue les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, je conçois et mets en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunis des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder mon opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- j'acquies une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité;
- j'apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- je tire une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si je conclus à l'existence d'une incertitude significative, je suis tenu d'attirer l'attention des lecteurs de mon rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Mes conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de mon rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entité à cesser son exploitation;
- j'évalue la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécie si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Je communique aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et mes constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que j'aurais relevée au cours de mon audit.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces normes ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Pour le vérificateur général par intérim du Québec,

The image shows a handwritten signature in black ink that reads "Guillaume Joron". To the right of the signature, the text "CPA auditeur" is printed in a smaller, black, sans-serif font.

Guillaume Joron, CPA auditeur
Directeur principal d'audit

Québec, le 11 juin 2025

→ États financiers 2024-2025

État des résultats et de l'excédent cumulé de l'exercice clos le 31 mars 2025

	2025 Budget	2025 Réal	2024 Réal
	\$	\$	\$
Revenus			
Subventions du gouvernement du Québec			
Fonctionnement	9 011 400	9 011 400	9 005 712
Immobilisations corporelles et entretien majeur (note 9)	8 338 318	8 650 584	5 899 039
Intérêts sur les emprunts et sur les frais courus - immobilisations et entretien majeur à financer	1 224 328	1 293 664	1 413 450
Location d'espaces - événements	9 200 000	3 185 312	3 591 296
Redevances		4 085 129	4 481 907
Services auxiliaires		3 703 976	3 386 246
Revenus - entente Québec Destination affaires (QDa) (note 5)	2 567 521	2 350 338	2 106 652
Revenus d'intérêts	175 200	224 169	223 759
Autres	367 150	422 537	407 458
Gain sur disposition d'immobilisations corporelles		32 950	500
	30 883 917	32 960 059	30 516 019
Charges			
Frais d'événements	3 222 000	4 038 013	4 162 896
Frais d'opération et d'administration (note 3)	14 136 050	13 983 861	13 120 083
Frais d'opération et d'administration - entente Québec Destination affaires (QDa) (notes 3 et 5)	2 549 845	2 335 464	2 092 782
Taxes	4 932 250	4 921 657	4 813 119
Frais financiers (note 4)	1 266 400	1 335 403	1 454 694
Amortissement des immobilisations corporelles (note 11)	6 587 464	6 182 139	5 942 896
Charge de désactualisation - OMHS		731	761
Révision d'estimation - OMHS		-	(28 973)
Entretien majeur	2 502 000	3 210 632	710 666
	35 196 009	36 007 900	32 268 924
Déficit de l'exercice	(4 312 092)	(3 047 841)	(1 752 905)
Excédent cumulé au début de l'exercice	15 895 694	15 895 694	17 648 599
Excédent cumulé à la fin de l'exercice (note 12)	11 583 602	12 847 853	15 895 694

État de la situation financière au 31 mars 2025

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
	\$	\$
Actifs financiers		
Trésorerie	5 313 770	3 706 368
Créances	1 817 801	1 130 335
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec	39 102 839	38 729 277
	<u>46 234 410</u>	<u>43 565 980</u>
Passifs		
Emprunts temporaires (note 6)	1 583 206	856 679
Charges à payer et frais courus (note 7)	10 521 941	6 515 081
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations (note 8)	17 121	14 348
Dépôts de clients	2 374 796	1 598 422
Revenus reportés	78 798	71 027
Subventions reportées (note 9)	74 720 918	74 692 942
Dettes (note 10)	30 770 806	33 791 165
	<u>120 067 586</u>	<u>117 539 664</u>
Dette nette	<u>(73 833 176)</u>	<u>(73 973 684)</u>
Actifs non financiers		
Charges payées d'avance	252 060	349 889
Immobilisations corporelles (note 11)	86 428 969	89 519 489
	<u>86 681 029</u>	<u>89 869 378</u>
Excédent cumulé (note 12)	<u>12 847 853</u>	<u>15 895 694</u>
Obligations contractuelles (note 16)		
Droits contractuels (note 17)		

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil d'administration,



Caroline Lepage, administratrice
Présidente-directrice générale



Gilles Hamel, CPA auditeur
Président du comité d'audit

État de la variation de la dette nette de l'exercice clos le 31 mars 2025

	2025 Budget	2025 Réal	2024 Réal
	\$	\$	\$
Déficit de l'exercice	(4 312 092)	(3 047 841)	(1 752 905)
Variation due aux immobilisations corporelles			
Acquisitions (note 11)	(3 838 900)	(3 089 577)	(2 322 085)
Amortissement (note 11)	6 587 464	6 182 139	5 942 896
Gain sur disposition		(32 950)	(500)
Produit de disposition		32 950	500
Révision d'estimation - OMHS (note 11)		(2 042)	7 262
	<u>2 748 564</u>	<u>3 090 520</u>	<u>3 628 073</u>
Variation due aux charges payées d'avance			
Acquisition		(252 060)	(349 889)
Utilisation		349 889	316 168
		<u>97 829</u>	<u>(33 721)</u>
Diminution (augmentation) de la dette nette	<u>(1 563 528)</u>	<u>140 508</u>	<u>1 841 447</u>
Dette nette au début de l'exercice	<u>(73 973 684)</u>	<u>(73 973 684)</u>	<u>(75 815 131)</u>
Dette nette à la fin de l'exercice	<u>(75 537 212)</u>	<u>(73 833 176)</u>	<u>(73 973 684)</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

État des flux de trésorerie de l'exercice clos le 31 mars 2025

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
	\$	\$
Activités de fonctionnement		
Rentrée de fonds - clients	13 843 971	15 754 776
Rentrée de fonds - subventions du gouvernement du Québec	13 231 871	12 521 813
Rentrée de fonds - subventions de Destination Canada	2 364 000	-
Sortie de fonds - fournisseurs et membres du personnel	(24 732 208)	(24 632 471)
Intérêts reçus	224 169	223 759
Intérêts versés	(1 230 707)	(1 322 009)
	<u>3 701 096</u>	<u>2 545 868</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement		
Activités d'investissement en immobilisations		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(2 796 439)	(2 573 735)
Produit de disposition d'immobilisations corporelles	32 950	500
	<u>(2 763 489)</u>	<u>(2 573 235)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement en immobilisations		
Activités de financement		
Emprunts temporaires effectués	3 709 065	2 605 880
Dettes à long terme remboursées	(3 039 270)	(3 274 606)
	<u>669 795</u>	<u>(668 726)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Augmentation (diminution) de la trésorerie	1 607 402	(696 093)
Trésorerie au début de l'exercice	<u>3 706 368</u>	<u>4 402 461</u>
Trésorerie à la fin de l'exercice	<u>5 313 770</u>	<u>3 706 368</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

→ Notes complémentaires au 31 mars 2025

1. Constitution et objets

La Société du Centre des congrès de Québec (la Société), personne morale au sens du Code civil, a été instituée le 1^{er} juillet 1993 par la *Loi sur la Société du Centre des congrès de Québec* (RLRQ, chapitre S-14.001) et a été modifiée le 6 juin 2024. Elle a pour objets :

1. d'administrer et d'exploiter le Centre des congrès de Québec ainsi que tout autre établissement situé dans la région de Québec ou les régions environnantes et dédié à la tenue de congrès, de salons ou d'exposition dont le gouvernement lui confie la responsabilité;
2. d'élaborer des projets de développement ou d'exploitation des établissements visés au paragraphe 1;
3. d'exercer des activités commerciales et autres activités de nature à contribuer au développement et à la promotion des établissements visés au paragraphe 1 et de maximiser les retombées économiques, touristiques, intellectuelles et sociales générées par leur exploitation.

En vertu de l'article 3 de sa loi constitutive, la Société est mandataire de l'État et, par conséquent, n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu au Québec et au Canada.

2. Principales méthodes comptables

Référentiel comptable

Aux fins de la préparation de ses états financiers, la Société utilise prioritairement le *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public* et elle applique le modèle de présentation recommandé par ce Manuel. L'utilisation de toute autre source de principes comptables généralement reconnus doit être cohérente avec ce dernier.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers de la Société conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, exige que la direction ait recours à des estimations et hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des revenus et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations. Les principaux éléments faisant l'objet d'une estimation sont la durée de vie des immobilisations corporelles et les coûts relatifs aux obligations liées à la mise hors service d'immobilisations.

Incertitude relative à la mesure

Le passif relatif aux obligations liées à la mise hors service d'immobilisations est sujet à une incertitude relative à la mesure et peut varier en raison des technologies en constante évolution utilisées dans les activités de mise hors service des immobilisations et des écarts entre les hypothèses retenues aux fins de l'évaluation du passif et les résultats réels. Les principales hypothèses retenues comprennent l'estimation des coûts actuels de mise hors service, le taux d'inflation des coûts et le taux d'actualisation. Par ailleurs, l'obligation de disposer de manière sécuritaire de l'amiante dans les bâtiments est sujette à une incertitude relative à la mesure en raison des limites inhérentes à l'évaluation des quantités d'amiante qui y sont contenues ainsi que l'échéancier des travaux qui est inconnu lorsqu'aucun plan de mise hors service des bâtiments n'est prévu.

État des gains et pertes de réévaluation

L'état des gains et pertes de réévaluation n'est pas présenté étant donné qu'aucun élément n'est comptabilisé à la juste valeur ni libellé en devises.

Instruments financiers

La trésorerie et les créances, à l'exception des taxes à recevoir, sont classées dans la catégorie des actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les emprunts temporaires, les charges à payer et frais courus, à l'exception des avantages sociaux, et les dettes sont classés dans la catégorie des passifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les coûts de transaction sont ajoutés à la valeur comptable des éléments classés dans la catégorie des instruments financiers évalués au coût ou au coût après amortissement lors de leur comptabilisation initiale.

Constatation des revenus

Location d'espaces - événements et services auxiliaires

Les revenus provenant de la location d'espaces et de la prestation de services auxiliaires constituent des opérations avec obligations de prestation pour lesquelles la Société doit rendre un service en échange de la somme reçue d'un client. Ils sont constatés par la Société lorsque les services sont rendus, soit à un moment précis. Toute différence entre le montant perçu et le montant constaté à titre de revenus est inscrite à l'état de la situation financière à titre de dépôts de clients ou de créances.

Redevances

Les redevances pour lesquelles la Société a une obligation de prestation sont comptabilisées au fur et à mesure que cette obligation est remplie, soit à un moment précis ou progressivement. La Société a une obligation de prestation lorsqu'elle doit rendre un service ou fournir un bien précis en échange de la somme reçue des payeurs. La Société reçoit des redevances pour des services alimentaires et audiovisuels. Les redevances sont constatées à mesure que celles-ci deviennent gagnées en vertu des conditions contractuelles.

Revenus - entente QDa

Les revenus qui ne présentent pas d'obligations de prestation sont comptabilisés lorsque la Société a le pouvoir de les revendiquer ou de les prélever en vertu d'un événement passé. Les revenus - entente QDa sont constatés lorsque les coûts sont engagés.

Revenus d'intérêts

Les revenus d'intérêts sont constatés au fur et à mesure qu'ils sont gagnés.

Constatation des subventions

Les subventions sont constatées en revenus au cours de l'exercice où celles-ci ont été dûment autorisées et que la Société a atteint tous les critères d'admissibilité. Elles sont comptabilisées comme subventions reportées si des stipulations particulières créent une obligation répondant à la définition de passif. La comptabilisation du revenu se fait au fur et à mesure que le passif est réglé.

Trésorerie

La trésorerie comprend les soldes en banque qui rapportent de l'intérêt à taux variable.

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interemployeurs à prestations déterminées gouvernementaux étant donné que la Société ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

Actifs non financiers

De par leur nature, les actifs non financiers sont généralement utilisés afin de rendre des services futurs.

Immobilisations corporelles

Le terrain et la bâtisse, acquis pour une valeur symbolique de 1 \$ le 1^{er} janvier 1994, ont été comptabilisés à la valeur de l'évaluation municipale à cette date. Les autres immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Les coûts incluent les frais financiers capitalisés pendant la période de construction ainsi que les coûts de mise hors service, le cas échéant.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire, en fonction de leur durée de vie utile prévue comme suit :

Bâtisses	40 ans ¹
Aménagements	10 ans
Mobilier et équipement	3 et 5 ans
Logiciels	5 ans

¹ Les coûts de mise hors service d'immobilisations capitalisés dans la catégorie des bâtisses sont amortis sur une durée de 100 ans.

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de la Société de fournir des biens et des services ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation corporelle est réduit pour refléter sa baisse de valeur. Les moins-values nettes sur les immobilisations corporelles sont imputées aux résultats de l'exercice. Aucune reprise sur réduction de valeur n'est constatée.

Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

Une obligation liée à la mise hors service d'immobilisations est comptabilisée lorsque toutes les conditions suivantes sont respectées :

- il y a présence d'une obligation juridiquement exécutoire qui contraint la Société à réaliser des activités particulières liées à la mise hors service permanente d'une immobilisation nécessitant une sortie de ressources économiques;
- l'obligation résulte de l'acquisition, de la construction, du développement, de la mise en valeur et/ou de l'utilisation normale de l'immobilisation;
- il est prévu que les activités particulières de mise hors service soient réalisées;
- il est possible de procéder à une estimation raisonnable des coûts relatifs à cette obligation.

Les coûts de mise hors service sont capitalisés au coût des immobilisations concernées et amortis linéairement à compter de la date de l'obligation juridique jusqu'au moment prévu de l'exécution des activités de mise hors service.

L'évaluation initiale de la valeur comptable de l'obligation est effectuée en ayant recours à l'actualisation des flux de trésorerie estimatifs nécessaires pour procéder aux activités de mise hors service. Les flux de trésorerie sont ajustés en fonction de l'inflation et actualisés selon le taux d'actualisation qui représente la meilleure estimation de la direction quant au coût des fonds nécessaires pour régler l'obligation à son échéance, qu'elle soit connue ou estimée.

À la suite de sa comptabilisation initiale, la valeur comptable de l'obligation est augmentée de la charge de désactualisation annuelle pour tenir compte de l'écoulement du temps. De plus, sa valeur comptable est ajustée pour tenir compte des variations de l'échéancier ou du montant des flux de trésorerie non actualisés par rapport à l'estimation initiale ou d'une révision du taux d'actualisation. Ces ajustements sont constatés à titre d'augmentation ou de diminution de la valeur comptable de l'immobilisation en cause. La valeur comptable révisée de l'immobilisation doit être amortie prospectivement.

Opérations interentités

Les opérations interentités sont des opérations conclues entre entités contrôlées par le gouvernement du Québec ou soumises à son contrôle conjoint. Les actifs reçus sans contrepartie d'une entité incluse au périmètre comptable du gouvernement du Québec sont constatés à leur valeur comptable. Les autres opérations interentités ont été réalisées à leur valeur d'échange, c'est-à-dire au montant convenu pour la contrepartie donnée en échange de l'élément transféré ou du service fourni.

3. Frais d'opération et d'administration

	2025	2024
	\$	\$
Frais d'opération et d'administration	13 983 861	13 120 083
Frais d'opération et d'administration - entente QDa (note 5)	2 335 464	2 092 782
	16 319 325	15 212 865

Voici la répartition des frais d'opération et d'administration par nature.

	2025	2024
	\$	\$
Traitements et avantages sociaux	6 936 164	6 392 857
Traitements et avantages sociaux - entente QDa (note 5)	853 576	705 009
Assurances et permis	279 947	314 973
Énergie et chauffage	1 175 683	1 148 886
Gardiennage	1 026 205	1 069 581
Service d'entretien ménager	319 765	273 151
Service d'entretien spécialisé	1 898 382	1 802 851
Entretien et réparations	1 091 268	1 039 047
Promotion et communications	628 559	693 086
Promotion et communications - entente QDa (note 5)	1 481 888	1 387 773
Services professionnels et administratifs	468 953	347 979
Créances douteuses	101 006	-
Formation professionnelle	57 929	37 672
	16 319 325	15 212 865

4. Frais financiers

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
	\$	\$
Intérêts sur les emprunts temporaires	31 653	18 000
Intérêts sur les emprunts à long terme	1 180 133	1 275 329
Intérêts sur les frais courus - immobilisations et entretien majeur à financer	81 878	120 121
Autres intérêts, frais bancaires et amortissement des frais de financement reportés	41 739	41 244
	<u>1 335 403</u>	<u>1 454 694</u>

5. Revenus - entente Québec Destination affaires (QDa)

La Société a conclu une entente avec la Ville de Québec et Destination Québec cité créant une équipe de vente régionale, Québec Destination affaires (QDa), dédiée au démarchage du tourisme d'affaires hors Québec. Dans le cadre de cette entente, la Société a reçu le mandat de gérer le regroupement des ressources humaines et financières suivant le plan d'affaires approuvé par le comité stratégique dans le but de promouvoir la région de Québec auprès des clients d'affaires sur les marchés extérieurs. Les dépenses sont remboursées intégralement à même la taxe d'hébergement prélevée par les hôteliers sur les nuitées. Donc, les sommes ainsi engagées sont comptabilisées à titre de charges et leur remboursement à titre de revenus. Les revenus d'administration sont calculés sur les dépenses de promotion et communications et ils amènent un surplus dans les résultats de la Société.

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
	\$	\$
Impact de l'entente QDa sur les résultats		
Revenus - entente QDa	2 335 464	2 092 782
Revenus - frais d'administration entente QDa	14 874	13 870
	<u>2 350 338</u>	<u>2 106 652</u>
Frais d'opération et d'administration - entente QDa		
Promotion et communications - entente QDa	1 481 888	1 387 773
Traitement et avantages sociaux - entente QDa	853 576	705 009
	<u>2 335 464</u>	<u>2 092 782</u>
	<u>14 874</u>	<u>13 870</u>

6. Emprunts temporaires

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
	\$	\$
Marge de crédit - Projets d'investissements	1 583 206	856 679

La Société est autorisée par décret du gouvernement du Québec, en vertu d'un régime d'emprunts, valide du 1^{er} juillet 2024 au 30 juin 2027, lui permettant d'emprunter à court terme ou par marge de crédit auprès d'institutions financières ou du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, ou à long terme auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement pour un montant n'excédant pas 35 000 000 \$, dont 5 000 000 \$ à court terme ou par marge de crédit pour ses besoins opérationnels et 30 000 000 \$ à court terme, par marge de crédit ou à long terme pour ses projets d'investissements.

En 2025, des remboursements d'emprunts temporaires pour un montant de 2 982 538 \$ ont été effectués directement par le ministère (31 mars 2024 : 1 776 838 \$). Ces remboursements ne sont pas présentés à l'état des flux de trésorerie étant donné qu'ils n'entraînent pas de mouvement de trésorerie.

Au 31 mars 2025, la Société détient une marge de crédit auprès du ministre des Finances de 1 583 206 \$ pour financer ses projets d'investissements (31 mars 2024 : 856 679 \$). Cette marge de crédit porte intérêt au taux moyen des bons du Trésor du Québec à trois mois majoré de deux points de base à titre de frais de gestion. Le taux d'intérêt de cette marge est de 2,7 % au 31 mars 2025 (31 mars 2024 : 5 %).

7. Charges à payer et frais courus

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
	\$	\$
Traitements	1 627 491	1 077 450
Avantages sociaux	586 360	426 668
Fournisseurs - Exploitation	1 978 409	1 148 207
Fournisseurs - Immobilisations corporelles	2 977 003	2 683 865
Fournisseurs - Entretien majeur	2 979 192	777 659
Intérêts courus sur emprunts	373 486	401 232
	<u>10 521 941</u>	<u>6 515 081</u>

8. Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

Les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations de la Société concernent exclusivement le désamiantage des bâtisses.

Évolution des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	2025	2024
	\$	\$
Solde au début	14 348	49 822
Charge de désactualisation - OMHS	731	761
Révision d'estimation - OMHS	2 042	(36 235)
Solde à la fin	17 121	14 348

Principales hypothèses utilisées

Le désamiantage des bâtisses dont l'échéancier des travaux est inconnu représente 100 % du passif total relatif aux obligations liées à la mise hors service d'immobilisations. Les principales hypothèses utilisées pour cette obligation sont les suivantes :

	2025	2024
Taux d'actualisation	4,73 %	4,98 %
Période d'actualisation	69 ans	70 ans
Taux d'inflation	2,50 %	2,57 %

Les coûts estimatifs non actualisés pour réaliser les activités de mise hors service au 31 mars 2025 et inclus dans l'évaluation du passif s'élèvent à 80 052 \$ (77 367 \$ au 31 mars 2024).

9. Subventions reportées

Les subventions reportées de la Société comprennent deux catégories de subventions, celles provenant du gouvernement du Québec et les subventions de Destination Canada.

La première provient du gouvernement du Québec relativement au financement des immobilisations corporelles et dépenses d'entretien majeur.

La deuxième catégorie provient des subventions de Destination Canada. La Société a encaissé des subventions provenant des ententes entre Destination Canada et Québec Destination affaires (QDa) relativement au Fonds d'attraction de congrès internationaux. Cette aide financière est octroyée pour supporter les coûts directement engagés pour organiser et tenir un congrès international.

	Gouvernement du Québec	Destination Canada	Total 2025	Total 2024
	(Immobilisations corporelles et entretien majeur)	(Fonds d'attraction de congrès internationaux)		
	\$	\$	\$	\$
Solde au début	74 692 942	-	74 692 942	77 556 284
Subventions octroyées	6 314 560	2 364 000	8 678 560	3 035 697
Virement des subventions reportées	(8 650 584)	-	(8 650 584)	(5 899 039)
Solde à la fin	72 356 918	2 364 000	74 720 918	74 692 942

10. Dettes

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
	\$	\$
Billets à payer auprès du Fonds de financement du gouvernement du Québec		
Taux effectif de 4,090 % l'an, remboursable par versements semestriels de 1 029 701 \$ en capital et intérêts, échéant le 1 ^{er} décembre 2038	21 813 230	22 955 580
Taux effectif de 3,095 % l'an, remboursable par versements semestriels de 400 116 \$ en capital, échéant le 1 ^{er} décembre 2031	5 608 473	6 408 657
Taux effectif de 3,706 % l'an, remboursable par versements semestriels de 86 000 \$ en capital, échéant le 1 ^{er} juin 2037	2 133 144	2 303 768
Taux effectif de 2,207 % l'an, remboursable par versements semestriels de 254 600 \$ en capital, échéant le 1 ^{er} mars 2027	1 016 253	1 524 333
Taux effectif de 0,882 % l'an, remboursable par versements semestriels de 200 000 \$ en capital, échéant le 1 ^{er} août 2025	199 706	598 827
	<hr/>	<hr/>
	30 770 806	33 791 165

Les dettes sont présentées au net des frais de financement reportés d'un montant total de 190 158 \$ (31 mars 2024 : 209 069 \$).

Les montants des versements en capital à effectuer sur la dette au cours des prochains exercices se détaillent comme suit :

	\$
2026	2 885 726
2027	2 734 047
2028	2 275 107
2029	2 327 384
2030	2 381 760
2031 et suivants	18 356 940
	<hr/>
	30 960 964

11. Immobilisations corporelles

	Terrains	Bâtisses	Aménagements	Mobilier et équipement	Logiciels	Total 2025	Total 2024
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Coût des immobilisations							
Solde d'ouverture	5 618 150	161 043 104	7 603 959	15 298 760	816 549	190 380 522	188 269 551
Acquisitions	-	-	475 766	2 612 444	1 367	3 089 577	2 322 085
Dispositions	-	-	-	(1 526 257)	-	(1 526 257)	(203 852)
Révision d'estimation - OMHS	-	2 042	-	-	-	2 042	(7 262)
Solde de clôture	5 618 150	161 045 146	8 079 725	16 384 947	817 916	191 945 884	190 380 522
Amortissement cumulé							
Solde d'ouverture	-	85 487 587	3 153 683	11 457 497	762 266	100 861 033	95 121 989
Amortissement de l'exercice	-	4 012 804	617 096	1 539 577	12 662	6 182 139	5 942 896
Incidence des dispositions	-	-	-	(1 526 257)	-	(1 526 257)	(203 852)
Solde de clôture	-	89 500 391	3 770 779	11 470 817	774 928	105 516 915	100 861 033
Valeur comptable nette 2025							
	5 618 150	71 544 755	4 308 946	4 914 130	42 988	86 428 969	
Valeur comptable nette 2024							
	5 618 150	75 555 517	4 450 276	3 841 263	54 283		89 519 489

Des immobilisations corporelles classées sous les rubriques « Aménagements », « Mobilier et équipement » et « Logiciels » totalisant 552 173 \$ (31 mars 2024 : « Aménagements », « Mobilier et équipement » et « Logiciels » totalisant 171 449 \$) n'ont pas été amorties étant donné qu'elles n'étaient pas opérationnelles en fin d'exercice.

12. Excédent cumulé

Le tableau suivant fournit les principaux éléments qui composent le poste « Excédent cumulé » :

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
	\$	\$
Excédent relatif à un terrain reçu ¹	1 532 250	1 532 250
Excédent cumulé investi en immobilisations corporelles	12 856 099	13 626 157
Excédent cumulé réservé pour l'entretien majeur	-	437 287
Excédent cumulé réservé pour le développement des marchés	300 000	300 000
Déficit cumulé non affecté	(1 840 496)	-
Total de l'excédent cumulé	12 847 853	15 895 694

Les affectations pour l'excédent cumulé investi en immobilisations corporelles, l'excédent réservé pour entretien majeur et l'excédent réservé pour développement des marchés sont approuvées annuellement par le conseil d'administration au moment de l'approbation des états financiers.

¹ L'excédent relatif à un terrain reçu découle de la cession par la Ville de Québec, le 1^{er} janvier 1994, d'un terrain pour une valeur symbolique de 1 \$ comptabilisé à la valeur de l'évaluation municipale à cette date.

13. Avantages sociaux futurs

Régimes de retraite

Les employés de la Société participent au Régime de retraite du personnel employé du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE) ou au Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS). Ces régimes interemployeurs sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Au 1^{er} janvier 2025, le taux de cotisation pour le RREGOP est passé de 9,39 % à 9,09 % de la masse salariale admissible et le taux pour le RRPE et le RRAS, qui fait partie du RRPE, est demeuré à 12,67 % de la masse salariale admissible. Les cotisations versées par l'employeur sont équivalentes aux cotisations des employés.

Les cotisations de la Société, imputées aux résultats de l'exercice, s'élèvent à 396 404 \$ (31 mars 2024 : 376 070 \$). Les obligations de la Société envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

Indemnités de vacances dues au personnel

Aucun calcul d'actualisation n'est jugé nécessaire puisque la Société estime que les vacances accumulées sont prises dans l'exercice suivant. La provision pour indemnités de vacances dues au personnel est incluse au poste « Charges à payer et frais courus ».

Provision pour congés de maladie

Aucun calcul d'actualisation n'est jugé nécessaire puisque la Société rembourse les jours non utilisés au 31 mars de chaque année selon les normes et barèmes de rémunération. La provision pour congés de maladie est incluse au poste « Charges à payer et frais courus ».

Provision pour la politique de rémunération des cadres supérieurs dans la fonction publique

La politique de rémunération des cadres supérieurs dans la fonction publique prévoit un montant à verser en indemnité de départ à chaque cadre soumis à cette politique. Les cadres supérieurs de la Société ont droit à une indemnité de départ correspondant à un mois de salaire pour chaque année d'ancienneté jusqu'à un maximum de douze mois. La provision pour la rémunération des cadres supérieurs est incluse au poste « Charges à payer et frais courus ».

14. Gestion des risques liés aux instruments financiers

La direction a mis en place des politiques et des procédés en matière de contrôle et de gestion qui l'assurent de gérer les risques inhérents aux instruments financiers et d'en minimiser les impacts potentiels.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et, de ce fait, amène l'autre partie à subir une perte financière. La Société est exposée au risque de crédit découlant de la possibilité que des parties manquent à leurs obligations financières, s'il y a concentration d'opérations avec une même partie ou concentration d'obligations financières de tierces parties ayant des caractéristiques économiques similaires et qui seraient affectées de la même façon par l'évolution de la conjoncture.

Les instruments financiers qui exposent la Société à un risque de crédit sont composés de la trésorerie et des créances. La valeur comptable des actifs financiers représente l'exposition maximale de la Société au risque de crédit.

Le risque de crédit associé à la trésorerie est essentiellement réduit au minimum en s'assurant que les excédents de trésorerie sont investis dans des placements très liquides. La Société investit les excédents de trésorerie auprès d'institutions financières réputées dans un compte d'épargne.

À l'égard des créances, la Société estime que le risque de crédit est minime en raison de son processus de facturation et d'encaissement, du suivi rigoureux effectué auprès de chaque client et du bon historique de paiement des clients. Également, la majorité des créances proviennent des organismes gouvernementaux ou municipaux et de clients avec qui la Société fait affaire régulièrement. La Société établit la provision pour créances douteuses en fonction du risque spécifique de chaque client. Au 31 mars 2025, trois créances totalisant 133 086 \$ ont été radiées.

Le tableau suivant présente la balance chronologique des créances :

	2025	2024
	\$	\$
Créances		
Moins de 30 jours suivant la date de facturation	910 429	370 903
De 30 à 60 jours suivant la date de facturation	194 092	217 366
De 61 à 90 jours suivant la date de facturation	4 767	50 594
Plus de 90 jours suivant la date de facturation	81 071	43 007
	1 190 359	681 870
Provision pour créances douteuses	-	(36 883)
Autres créances ¹	627 442	485 348
	1 817 801	1 130 335

¹ Les autres créances incluent également des taxes à recevoir pour un montant de 493 571 \$ (31 mars 2024 : 163 528 \$) qui ne sont pas des instruments financiers.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la Société ne soit pas en mesure de répondre à ses besoins de trésorerie ou de financer ses obligations liées à ses passifs financiers lorsqu'elles arrivent à échéance. Le risque de liquidité englobe également le risque que la Société ne soit pas en mesure de liquider ses actifs financiers au moment opportun à un prix raisonnable.

La Société finance ses charges d'exploitation ainsi que l'acquisition et l'amélioration des immobilisations corporelles en combinant les flux de trésorerie provenant de ses activités de fonctionnement, des subventions et des revenus provenant de la cession d'immobilisations corporelles excédentaires. La Société respecte ses exigences en matière de liquidité en préparant et en surveillant les plans de financement et de dépenses, et en détenant des actifs financiers pouvant facilement être transformés en trésorerie.

Les tableaux suivants présentent les flux de trésorerie contractuels estimatifs des passifs financiers aux 31 mars 2025 et 2024, à l'exception des avantages sociaux :

2025	Total	Échéance				
		Moins de 6 mois	6 à 12 mois	1 à 2 ans	2 à 5 ans	Plus de 5 ans
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Passifs financiers						
Emprunts temporaires	1 583 206	1 583 206	-	-	-	-
Charges à payer et frais courus	9 935 581	7 268 668	1 917 142	-	749 771	-
Dettes (capital et intérêts)	38 440 596	1 724 351	1 887 178	3 743 989	9 504 074	21 581 004
	49 959 383	10 576 225	3 804 320	3 743 989	10 253 845	21 581 004

2024	Total	Échéance				
		Moins de 6 mois	6 à 12 mois	1 à 2 ans	2 à 5 ans	Plus de 5 ans
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Passifs financiers						
Emprunts temporaires	856 679	856 679	-	-	-	-
Charges à payer et frais courus	6 088 413	3 023 531	5 101	341 701	2 718 080	-
Dettes (capital et intérêts)	42 641 087	1 717 143	2 107 422	3 986 428	10 110 930	24 719 164
	49 586 179	5 597 353	2 112 523	4 328 129	12 829 010	24 719 164

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que le cours du marché ou que les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations du prix du marché. Le risque de marché comprend trois types de risque : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix. La Société est exposée au risque de taux d'intérêt.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

La Société est exposée à un risque de taux d'intérêt sur sa trésorerie pour laquelle le taux d'intérêt est variable. L'objectif de la Société est de gérer l'exposition de sa trésorerie au risque de taux d'intérêt en maximisant les produits d'intérêts gagnés par les fonds excédentaires tout en conservant les liquidités nécessaires à la gestion de ses activités quotidiennes.

La Société est exposée au risque associé aux variations des taux d'intérêt de ses emprunts temporaires à taux variable. Ce risque est réduit puisque le capital et les intérêts des emprunts seront remboursés par le ministère.

La Société est exposée au risque associé aux variations des taux d'intérêt sur les fournisseurs - immobilisations corporelles et les fournisseurs - entretien majeur, puisqu'ils sont exposés à des taux variables. Ce risque est réduit puisqu'il s'agit de charges à payer et de frais courus dont le financement est autorisé par le ministère.

Les dettes à long terme portent intérêt à taux fixe. Par conséquent, le risque de taux d'intérêt relativement aux flux de trésorerie auxquels est exposée la Société est minime, car les remboursements sont faits selon l'échéancier prévu. Les modalités liées aux dettes sont mentionnées à la note complémentaire 10 aux états financiers.

15. Opérations entre apparentés

La Société est apparentée avec toutes les entités contrôlées par le gouvernement du Québec ou soumises à son contrôle conjoint. Elle est également apparentée à ses principaux dirigeants, leurs proches parents, ainsi qu'avec les entités pour lesquelles une ou plusieurs de ces personnes ont le pouvoir d'orienter les décisions financières et administratives de ces entités.

Les principaux dirigeants sont composés des membres du conseil d'administration et du comité de direction ainsi que de la présidente-directrice générale de la Société. La Société n'a conclu aucune opération importante avec des apparentés à une valeur différente de celle qui aurait été établie si les parties n'avaient pas été apparentées.

16. Obligations contractuelles

La Société est engagée par des contrats avec des fournisseurs échéant à diverses dates jusqu'au 31 mars 2028 pour des services d'entretien ménager, d'entretien spécialisé, de services professionnels ainsi que pour compléter des travaux d'entretien majeur et des travaux capitalisables totalisant 18 048 050 \$ (31 mars 2024 : 18 027 150 \$).

Les paiements minimums futurs de ces contrats s'établissent comme suit :

2026	4 379 552 \$
2027	10 901 046 \$
2028	2 767 452 \$
	<hr/>
	18 048 050 \$
	<hr/>

17. Droits contractuels

La Société a conclu des contrats avec des clients échéant à diverses dates jusqu'au 15 mai 2030 pour des contrats de location d'espace pour la tenue d'événements et différents baux de location d'espaces pour des équipements de télécommunication totalisant 3 900 747 \$ (31 mars 2024 : 3 173 222 \$).

Les entrées de fonds minimums futures de ces contrats s'établissent comme suit :

2026	1 396 951 \$
2027	1 659 122 \$
2028	462 692 \$
2029	291 197 \$
2030 et suivantes	90 785 \$
	<hr/>
	3 900 747 \$
	<hr/>

18. Chiffres comparatifs

Certains chiffres de 2024 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2025.

→ Code d'éthique du personnel

Avant-propos

La mission de la Société est :

Solliciter la venue de congrès et d'événements d'envergure et offrir un centre de congrès de calibre international et une expérience de service exceptionnelle, de manière à positionner la région de Québec comme destination d'excellence pour les événements d'affaires et ainsi contribuer à son activité économique.

La Société consacre son énergie notamment à attirer à Québec des événements d'envergure nationale et internationale. Pour atteindre ses objectifs, la Société compte donc sur le dynamisme et le professionnalisme de son personnel afin d'offrir à sa clientèle le meilleur service possible.

La Société étant un organisme gérant des fonds publics, elle se doit d'adopter une conduite empreinte de règles d'éthique très élevées.

Par ailleurs, les relations que la Société entretient avec sa clientèle étant de nature commerciale, une multitude de transactions s'effectuent avec des fournisseurs, des organisateurs d'événements et des participants aux activités qui se déroulent au Centre des congrès. Cette particularité exige de définir, de façon plus détaillée, les règles de comportement qui doivent encadrer l'ensemble de ses relations d'affaires.

Le présent Code d'éthique constitue un résumé des règles générales de conduite que chacun doit respecter dans l'accomplissement des tâches liées à ses fonctions. Ces règles d'éthique sont regroupées sous les cinq volets suivants et trouvent leur fondement dans les valeurs d'entreprise et de gestion qui sont le fruit d'un consensus à l'interne :

- Le service à la clientèle
- La prestation de travail
- Le comportement
- Le respect de la structure organisationnelle
- L'après-mandat

1. Les valeurs d'entreprise et de gestion

Les valeurs d'entreprise et de gestion sont fondamentales et dictent la conduite de chaque membre du personnel. Ces valeurs ont préséance sur toutes autres considérations et sont le dénominateur commun qui rassemble tout le personnel de la Société. Ces valeurs sont les suivantes :

- Le respect des personnes et le travail d'équipe;
- La responsabilité, l'engagement, l'imputabilité;
- La saine gestion, la transparence et l'éthique;
- La créativité et la prise de risques calculés.

2. Les règles d'éthique

2.1. Le service à la clientèle

Le service à la clientèle constitue l'essence même de la Société. L'entreprise doit donc être tournée vers la satisfaction de la clientèle. Pour offrir un service de qualité, le membre du personnel doit **traiter la clientèle avec égards et diligence**.

L'obligation de traiter la clientèle avec égards se manifeste par un comportement poli et courtois, et ce, sans discrimination ni harcèlement. Cette attitude doit favoriser un respect mutuel entre le membre du personnel et la clientèle. Le membre du personnel est à l'écoute de la clientèle, la conseille et fait en sorte de répondre à ses besoins et exigences spécifiques. À cet égard, le membre du personnel fait tout ce qui est en son pouvoir pour transmettre à la clientèle une réponse claire et fiable à toute demande d'information non confidentielle qu'il est en droit d'obtenir.

L'obligation de diligence requiert que le membre du personnel s'empresse de traiter les dossiers qui lui sont confiés, plus particulièrement ceux qui concernent directement la clientèle.

2.2. La prestation de travail

La prestation de travail comporte quatre types d'obligation : **l'obligation d'assiduité, de compétence, de mise à jour des connaissances ainsi que du respect des normes de santé et de sécurité au travail**.

L'obligation d'assiduité implique que le membre du personnel soit présent au travail, qu'il accomplisse sa tâche avec diligence, qu'il respecte ses heures de travail, qu'il organise son travail de façon à minimiser les déplacements et les pertes de temps et qu'il ne s'absente pas sans justification ni sans autorisation préalable.

L'obligation de compétence implique que le membre du personnel accomplisse les tâches qui lui sont confiées en faisant preuve de professionnalisme et en offrant le service demandé dans les temps requis, d'une manière appropriée et efficace, et cela, à la satisfaction de la clientèle de la Société ainsi que de ses supérieurs. Il utilise à cette fin les ressources humaines, matérielles et financières de la Société et profite des connaissances disponibles pour réaliser ses mandats.

L'obligation de mise à jour des connaissances fait appel à la capacité du membre du personnel de conserver la compétence requise pour accomplir efficacement ses fonctions.

L'obligation du respect des normes de santé et de sécurité au travail exige que le membre du personnel évite les négligences et respecte en tout temps les normes de sécurité en vigueur. Cette obligation impose également au membre du personnel le devoir de signaler tout manquement aux règles de sécurité dont il est témoin.

2.3. Le comportement

Les obligations liées au comportement sont multiples. Elles doivent respecter une échelle de valeurs où dominent notamment **l'honnêteté, l'impartialité, l'absence de conflit d'intérêts et l'exclusivité de service**. Ces obligations sont propres à toute entreprise mais, compte tenu du statut de la Société, le comportement implique également des obligations particulières reliées à **la discrétion, à la neutralité politique et à la réserve**.

L'obligation de discrétion signifie que le membre du personnel doit garder secrets les faits ou les renseignements dont il prend connaissance et qui revêtent un caractère confidentiel. Cette obligation signifie également que le membre du personnel adopte une attitude de retenue en évitant de dévoiler des faits ou des renseignements susceptibles de nuire à la Société ou de porter atteinte à la vie privée des autres membres du personnel, des partenaires et de la clientèle de la Société. La discrétion fait aussi appel à l'obligation de protéger les renseignements de nature confidentielle par un usage éclairé et réfléchi des nouvelles technologies. Le membre du personnel évite donc de transmettre des documents confidentiels sans s'assurer au préalable que son correspondant puisse les

récupérer rapidement de première main, tout comme il évite de laisser à la vue de tout un chacun des communications de même nature, reçues au Centre des congrès.

Finalement, la discrétion sous-entend également qu'un membre du personnel, avant de publier un texte ou d'accorder une entrevue sur des sujets reliés aux fonctions qu'il exerce au sein de l'organisation doit, au préalable, obtenir l'autorisation de la direction.

L'obligation de neutralité politique implique que le membre du personnel doit, dans l'exercice de ses fonctions, s'abstenir de toute discrimination et de tout travail partisan. Elle signifie également que le membre du personnel doit, à l'intérieur même de sa tâche, faire abstraction de ses opinions personnelles afin d'accomplir celle-ci avec toute l'objectivité nécessaire.

L'obligation de réserve qui lie le membre du personnel à l'égard de la manifestation publique de ses opinions politiques est plus générale puisqu'elle s'applique tant dans l'exécution de ses fonctions qu'en dehors de celles-ci. Elle ne signifie pas pour autant que le membre du personnel, puisqu'il demeure un citoyen à part entière, doive garder un silence complet ou renoncer à sa liberté d'expression ou à l'exercice de ses droits politiques.

Rien n'interdit à un membre du personnel d'être membre d'un parti politique, d'assister à une réunion politique ou de verser, conformément à la loi, une contribution à un parti politique, à une instance d'un parti politique ou à un candidat à une élection.

Il importe de préciser que la situation particulière de chaque membre du personnel constitue un facteur important quant à ce respect de **l'obligation de réserve**. Ainsi, une réserve plus grande est demandée aux membres du personnel occupant des postes de commande, car toute déclaration ou action à caractère politique de leur part risque d'avoir un impact important. Il faut également noter que certains membres du personnel peuvent acquérir dans le milieu professionnel où ils exercent leurs fonctions, un prestige et une crédibilité qui leur commandent une très grande réserve. Les circonstances entourant une déclaration ou une action à caractère politique doivent aussi être prises en considération.

L'obligation d'agir avec honnêteté exige que le membre du personnel évite toute forme de corruption ou de collusion visant à faire bénéficier un tiers d'un avantage indu. Cette obligation requiert qu'il fasse preuve d'honnêteté intellectuelle à l'égard même du contenu du mandat qui lui est confié.

L'obligation d'agir avec honnêteté requiert également de ne jamais être impliqué dans un vol, une fraude ou une situation d'abus de confiance. Le membre du personnel agit avec honnêteté par rapport aux fonds et aux biens de l'entreprise, quels qu'ils soient. Il n'utilise jamais à son avantage, dans la gestion de ses propres affaires, ni les biens de la Société, ni les renseignements qu'il obtient dans l'exercice de ses fonctions.

L'obligation d'agir avec honnêteté implique que le membre du personnel utilise les technologies de l'information telles que le courrier électronique, Internet et les médias sociaux dans le respect de l'image de la Société. Ainsi, cette obligation interdit l'accès aux sites qui véhiculent des messages obscènes, haineux, racistes, diffamatoires ou violents ainsi qu'à des sites contenant du matériel érotique ou pornographique, de même que l'utilisation du courrier électronique et des médias sociaux qui auraient semblable connotation.

Le membre du personnel exerce ses fonctions avec **impartialité et objectivité**. Il évite toute préférence ou parti pris incompatible avec la justice ou l'équité.

L'obligation d'agir avec impartialité exige d'éviter de prendre des décisions fondées sur des préjugés reliés notamment au sexe, à la race, à la couleur, à la religion ou aux convictions politiques d'une personne.

L'obligation d'objectivité implique que le membre du personnel s'assure de prendre la décision qui s'avère la plus profitable pour l'organisation sans tenir compte de ses prédispositions personnelles par exemple à l'égard de la

clientèle, d'un partenaire ou d'un fournisseur. Souvent appelé à fournir des renseignements sur différentes entreprises du secteur touristique tels que les restaurants ou les hôtels, le membre du personnel doit rester objectif en tentant de présenter de façon équitable auprès de la clientèle du Centre des congrès, l'ensemble des partenaires de l'industrie.

L'obligation d'éviter tout conflit d'intérêts exige qu'un membre du personnel renonce à tout intérêt direct ou indirect dans une entreprise qui met en conflit son intérêt personnel et les devoirs de ses fonctions. Cette obligation exige également que tout membre du personnel qui constate une situation réelle, potentielle ou apparente de conflit d'intérêts en informe immédiatement ses supérieurs afin que ceux-ci déterminent les mesures qui doivent être prises à cet égard.

La notion de **conflit d'intérêts** doit être vue dans son sens le plus large. De fait, il suffit, pour qu'il y ait conflit d'intérêts, qu'il existe une situation potentielle ou une apparence de conflit d'intérêts, c'est-à-dire une possibilité que l'intérêt personnel, qu'il soit pécuniaire ou non, soit préféré à l'intérêt de la Société et, par voie de conséquence, à l'intérêt public. Autrement dit, il n'est pas nécessaire que le membre du personnel ait réellement profité de sa charge pour servir ses intérêts ou qu'il ait contrevenu aux intérêts de l'entreprise pour conclure à l'existence d'un conflit d'intérêts puisque le simple risque que cela se produise met en cause la crédibilité de l'entreprise.

Par ailleurs, un membre du personnel ne peut accepter, dans le cadre de ses fonctions, aucun cadeau, à moins qu'il ne soit de valeur modeste ou de nature purement privée. À cet égard, le membre du personnel doit se référer à la procédure interne de la Société sur les cadeaux.

L'obligation de l'exclusivité de service implique, par définition, l'interdiction pour le membre du personnel d'occuper toute fonction à l'extérieur de l'entreprise. Il n'existe pas une telle interdiction à la Société. Il faut donc plutôt entendre par **obligation de l'exclusivité de service**, l'exigence minimale que le membre du personnel se présente au travail dans des conditions propices à l'accomplissement efficace de ses tâches et qu'il se consacre, durant les heures de travail, entièrement à l'exécution des fonctions qui lui sont confiées.

Tout membre du personnel qui est engagé ou qui pense s'engager dans l'exercice d'une fonction à l'extérieur de la Société, que cette fonction soit rémunérée ou non, doit s'assurer que celle-ci n'a pas ou n'aura pas d'effets sur son assiduité, son rendement et la qualité de son travail à la Société et ne le place pas ou ne le placera pas dans une situation de conflit d'intérêts.

Le membre du personnel qui exerce une fonction à l'extérieur de la Société est tenu, comme tous les membres du personnel, à **l'obligation d'agir avec honnêteté** comme elle est définie précédemment. Plus explicitement, cette obligation, dans le cas de l'exclusivité de service, interdit à tout membre du personnel, à partir des locaux de la Société et en utilisant les ressources (le personnel, le matériel et les équipements) mises à sa disposition par la Société, de s'occuper, même de façon occasionnelle, de tout travail qui relève d'une fonction ou d'une charge exercée à l'extérieur de la Société.

Il faut rappeler que les **obligations d'honnêteté, d'impartialité, d'éviter tout conflit d'intérêts et de l'exclusivité de service** exigent que tout membre du personnel avise ses supérieurs lorsqu'il détient un intérêt ou est apparenté à une entreprise faisant affaire directement ou indirectement avec la Société ou lorsqu'il se retrouve dans des circonstances qui présentent une situation réelle, potentielle ou apparente de conflit d'intérêts. Le membre du personnel qui occupe une fonction à l'extérieur de la Société a tout intérêt d'en aviser ses supérieurs et de les consulter sur la conduite à adopter.

2.4. Le respect de la structure organisationnelle

Le travail accompli par la Société demande des ressources diversifiées. Il s'agit d'un travail d'équipe qui doit contribuer à l'atteinte des objectifs de l'entreprise. Le membre du personnel ne travaille donc pas seul, il fait partie d'une unité administrative. Il est lié à tout le personnel de la Société afin de fournir à la clientèle un service de haute qualité et la qualité de son travail influence celui de ses collègues.

Afin de coordonner l'ensemble des efforts et des ressources et de permettre l'accomplissement de la mission et l'atteinte des objectifs, il importe que le membre du personnel respecte **l'obligation de respect hiérarchique ainsi que l'obligation de loyauté et d'allégeance à l'autorité constituée**. Il est également important que le membre du personnel cultive un sentiment d'appartenance à la Société.

L'obligation de respect hiérarchique implique que le membre du personnel se conforme à ce qui lui est demandé par ses supérieurs. Il doit non seulement exercer les attributions de son emploi mais aussi celles que lui confient ses supérieurs. S'il estime qu'une demande est injuste ou déraisonnable, il peut alors en discuter avec ses supérieurs et par la suite, s'il y a lieu, en référer aux autorités compétentes.

L'obligation de loyauté et d'allégeance à l'autorité constituée requiert que le membre du personnel défende les intérêts de la Société et évite de lui causer du tort, par exemple, en dénigrant des confrères ou des décisions prises par son employeur, en utilisant un langage ou un comportement inapproprié ou en divulguant des renseignements de nature confidentielle.

2.5. L'après-mandat

Les règles relatives à l'après-mandat sont celles qui ont trait au comportement d'un membre du personnel, même après qu'il a cessé d'exercer ses fonctions à la Société; elles sont notamment prévues à l'article 2088 du Code civil du Québec :

2088. Le salarié, outre qu'il est tenu d'exécuter son travail avec prudence et diligence, doit agir avec loyauté et ne pas faire usage de l'information à caractère confidentiel qu'il obtient dans l'exécution ou à l'occasion de son travail.

Ces obligations survivent pendant un délai raisonnable après cessation du contrat, et survivent en tout temps lorsque l'information réfère à la réputation et à la vie privée d'autrui.

Sans limiter la généralité de cet article, les règles applicables à la personne qui a cessé d'exercer ses fonctions à la Société constituent un prolongement des obligations d'honnêteté, de discrétion et d'éviter tout conflit d'intérêts qui lui étaient applicables à titre de membre du personnel de la Société.

Ainsi, la personne qui a été à l'emploi de la Société doit éviter de tirer un avantage indu de ses fonctions antérieures et elle ne peut obtenir un privilège auquel elle n'aurait pas eu droit, n'eût été ses fonctions antérieures.

De même, cette personne doit respecter le caractère confidentiel de l'information dont elle a pris connaissance dans l'exercice de ses fonctions, tant que celle-ci demeure confidentielle.

→ Code d'éthique et de déontologie des administrateurs

Avant-propos

La mission de la Société est :

Solliciter la venue de congrès et d'événements d'envergure et offrir un centre de congrès de calibre international et une expérience de service exceptionnelle, de manière à positionner la région de Québec comme destination d'excellence pour les événements d'affaires et ainsi contribuer à son activité économique.

Dans le cadre de la réalisation de sa mission, la Société compte sur la contribution de ses administrateurs afin d'assurer une gestion efficace et transparente de ses biens. La Société étant un organisme gérant des fonds publics, ses administrateurs doivent, dans l'exécution de leur mandat, agir dans le respect du droit et avec honnêteté, loyauté, prudence, diligence, efficacité, assiduité et équité.

Par ailleurs, les activités de la Société étant de nature commerciale, une multitude de transactions s'effectuent avec des fournisseurs, des organisateurs d'événements et des participants aux activités qui se déroulent au Centre des congrès. Sa mission exige de plus qu'elle agisse en étroite collaboration avec les divers intervenants touristiques de la région. Ces particularités exigent que les administrateurs se soumettent à des règles d'éthique et de déontologie à la fois très élevées et, par ailleurs, adaptées aux pratiques d'affaires ayant cours dans le domaine commercial, d'autant plus que ces administrateurs peuvent déjà, à titre personnel, être engagés dans des entreprises commerciales. L'administrateur doit, en cas de doute, agir selon l'esprit de ces principes et de ces règles. Il doit de plus organiser ses affaires personnelles de telle sorte qu'elles ne puissent nuire à l'exercice de ses fonctions.

Le Code d'éthique et de déontologie des administrateurs s'inspire du Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics adopté par le gouvernement du Québec en vertu du *Décret 824-98* ainsi que des valeurs d'entreprise et de gestion de la Société. Celui-ci constitue un résumé des règles générales de conduite que chaque administrateur doit respecter dans l'accomplissement de son mandat. Ainsi, en cas de doute, l'interprétation du présent Code doit prendre appui sur ce règlement et ces valeurs. Ce Code d'éthique s'applique à tous les membres du conseil d'administration, dont le président et le président-directeur général de la Société, lesquels sont désignés dans le présent texte sous le terme « administrateur ».

Le code d'éthique et de déontologie des administrateurs est également [disponible](#) sur le site Internet du Centre des congrès de Québec, dans la section *À propos, sous Gouvernance et conseil d'administration*.

1. Les valeurs d'entreprise et de gestion

Les valeurs d'entreprise et de gestion sont fondamentales et ont préséance sur toutes autres considérations. Ces valeurs sont les suivantes :

- Le respect des personnes et le travail d'équipe;
- La responsabilité, l'engagement, l'imputabilité;
- La saine gestion, la transparence et l'éthique;
- La créativité et la prise de risques calculés.

2. Principes d'éthique et règles générales de déontologie

Les obligations liées à l'exécution des fonctions de l'administrateur sont multiples. Elles doivent respecter une échelle de valeurs où dominent notamment l'honnêteté, l'impartialité, l'absence de conflit d'intérêts et l'exclusivité de services en ce qui concerne le président-directeur général de la Société. Ces obligations sont propres à toute entreprise mais, compte tenu du statut de la Société, les obligations de discrétion et de réserve doivent également guider l'administrateur dans l'exécution de son mandat.

2.1 Obligation de discrétion

L'administrateur est tenu à la discrétion sur ce dont il a connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions et est tenu, à tout moment, de respecter le caractère confidentiel de l'information ainsi reçue.

Cette obligation n'a pas pour effet d'empêcher un administrateur représentant ou lié à un groupe d'intérêts particulier de le consulter ni de lui faire rapport, sauf si l'information est confidentielle suivant la loi ou si le conseil d'administration exige le respect de la confidentialité.

L'obligation de discrétion signifie également que l'administrateur devrait s'abstenir de publier un texte ou accorder une entrevue qui concerne directement ou indirectement les affaires de la Société sans en avoir été préalablement autorisé par le président du conseil d'administration.

2.2 Obligation de réserve

L'administrateur doit, dans l'exercice de ses fonctions, prendre ses décisions indépendamment de toutes considérations politiques partisans.

Le président du conseil d'administration et le président-directeur général de la Société doivent faire preuve de réserve dans la manifestation de leurs opinions politiques.

2.3 Obligation d'éviter tout conflit d'intérêts

L'administrateur doit éviter de se placer dans une situation de conflit entre son intérêt personnel et les obligations de ses fonctions. Il doit dénoncer par écrit, au président du conseil d'administration, tout intérêt direct ou indirect qu'il a dans un organisme, une entreprise ou une association susceptible de le placer dans une situation de conflit d'intérêts, ainsi que les droits qu'il peut faire valoir contre la Société, en indiquant leur nature et leur valeur. Le cas échéant, il doit s'abstenir de participer à toute délibération et à toute décision portant sur l'organisme, l'entreprise ou l'association dans lequel il a cet intérêt. Il doit en outre se retirer de la séance pour la durée des délibérations et du vote relatifs à cette question.

Le président-directeur général ne peut avoir un intérêt direct ou indirect dans un organisme, une entreprise ou une association mettant en conflit son intérêt personnel et celui de la Société à moins qu'un tel intérêt ne lui échoie par succession ou donation et pourvu, dans ce cas, qu'il y renonce ou en dispose avec diligence.

L'administrateur ne peut accepter, dans le cadre de l'exercice de ses fonctions, aucun cadeau, marque d'hospitalité ou autre avantage que ceux d'usage et d'une valeur qui n'est pas disproportionnée en regard dudit usage. Tout autre cadeau, marque d'hospitalité ou avantage reçu doit être retourné au donateur ou à la Société.

2.4 Obligation d'agir avec honnêteté

L'administrateur ne peut utiliser à son profit ou au profit de tiers l'information obtenue dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions. L'administrateur ne doit pas confondre les biens de la Société avec les siens et ne peut les utiliser à son profit ou au profit de tiers.

L'administrateur ne peut, directement ou indirectement, accorder, solliciter ou accepter une faveur ou un avantage indu pour lui-même ou pour un tiers.

2.5 Obligation de l'exclusivité de services

Le président-directeur général doit exercer ses fonctions de façon exclusive, sauf si la Société le nomme ou le désigne aussi à d'autres fonctions. Il peut toutefois, avec le consentement du président du conseil d'administration, exercer des activités didactiques non rémunérées ou être membre d'organismes sans but lucratif. Ces activités doivent faire l'objet d'une déclaration au comité des ressources humaines.

2.6 Obligation de loyauté

L'administrateur doit, dans la prise de ses décisions, éviter de se laisser influencer par des offres d'emploi.

L'administrateur qui a cessé d'exercer ses fonctions doit se comporter de façon à ne pas tirer d'avantages indus de ses fonctions antérieures au service de la Société. L'administrateur qui a cessé d'exercer ses fonctions ne doit pas divulguer une information confidentielle qu'il a obtenue ni donner à quiconque des conseils fondés sur de l'information non disponible au public concernant la Société, ou un autre organisme ou entreprise avec lequel il avait des rapports directs importants au cours de l'année qui a précédé la fin de son mandat.

Il lui est interdit, dans l'année qui suit la fin de ses fonctions, d'agir au nom ou pour le compte d'autrui relativement à une procédure, à une négociation ou à une autre opération à laquelle la Société est partie et sur laquelle il détient de l'information non disponible au public.

3. Responsabilité du président du conseil d'administration

Le président du conseil d'administration doit s'assurer du respect des principes d'éthique et des règles de déontologie par les administrateurs de la Société.

4. Processus disciplinaire

Tout manquement à l'éthique ou à la déontologie doit être déclaré au président du comité de gouvernance et d'éthique et acheminé à l'autorité compétente, soit le secrétaire général associé responsable des Emplois supérieurs.

Par ailleurs, le présent Code est soumis au processus disciplinaire prévu au chapitre VI du Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics.

5. Dispositions diverses

L'administrateur est soumis aux règles prévues au chapitre III - Activités politiques et au chapitre IV - Rémunération du *Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics*.

→ Organigramme de gestion

CENTRE DES CONGRÈS DE QUÉBEC

au 31 mars 2025



Caroline Lepage
Présidente-directrice
générale



Maryse Bisson
Secrétaire générale



**Sindie
Boutin**
Directrice

Administration
Ressources humaines
Ressources matérielles
Ressources informatiques
Ressources financières



**Marc
Poirier**
Directeur

Gestion immobilière
et soutien aux
événements



**Caroline
Langelier**
Directrice

Ventes



**Caroline
Bérubé**
Directrice

Expérience client



**Ann
Cantin**
Directrice

Communications
et mise en marché



**Martin
Prévost**

Directeur adjoint



**Lynn
Chiasson**

Directrice adjointe



**Catherine
Forgues**

Directrice adjointe



CENTRE
DES CONGRÈS
DE QUÉBEC

→ Crédits et révisions

Ann Cantin

*Directrice, Communications
et mise en marché*

Gabrielle Bernier

Rédactrice-révisseuse

Kesnel-Charles Pelletier

Graphiste

→ Collaboration spéciale

Maryse Bisson

Secrétaire générale

Sindie Boutin

Directrice, Administration

→ Dépôt légal

Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2025

Bibliothèque nationale du Canada, 2025

ISBN 978-2-555-01704-7

Société du Centre des congrès de Québec

900, boulevard René-Lévesque Est, 2^e étage
Québec (Québec) G1R 2B5

418 649-7711 (sans frais: 1 888 679-4000)

sccq@convention.qc.ca

www.convention.qc.ca

